



Nations Unies

**Programme des Nations Unies
pour le contrôle international des drogues**

Rapport financier et comptes et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2005 et**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 5I (A/61/5/Add.9)**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 5I (A/61/5/Add.9)

**Programme des Nations Unies
pour le contrôle international des drogues**

**Rapport financier et comptes
et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2005 et**

**Rapport du Comité
des commissaires
aux comptes**



Nations Unies • New York, 2006

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettre d'envoi	v
I. Rapport du Directeur exécutif	1
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	17
Résumé	17
A. Introduction	19
1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre	20
2. Principales recommandations	21
B. Généralités	21
C. Analyse des constatations et recommandations	22
1. Situation financière	22
2. Normes comptables du système des Nations Unies	24
3. Suite donnée aux demandes de l'Assemblée générale	24
4. Contributions	25
5. Recettes accessoires	28
6. Dépenses	28
7. Dépenses au titre des programmes	28
8. Engagements non réglés	30
9. Trésorerie et comptes bancaires	31
10. Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	32
11. Biens durables	32
12. Passation de pertes de numéraire, de créances et de biens par profits et pertes	33
13. Versements à titre gracieux	33
14. Achats	33
15. Prévention et gestion des fraudes informatiques et télématiques	35
16. Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	37
17. Fraude et fraude présumée	39

D. Remerciements	40
Annexe	
Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003.	41
III. Opinion des commissaires aux comptes	42
IV. Certification des états financiers	44
V. États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.	45
Abréviations utilisées dans les états financiers.	45
État I. Recettes et dépenses et évolution des soldes des fonds pour l'exercice biennal 2004-2005	46
État II. Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2005	47
État III. État des flux de trésorerie de l'exercice biennal 2004-2005	48
Tableau 1. État des contributions volontaires pour l'exercice biennal 2004-2005.	49
Tableau 2. Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005	53
Tableau 3. Dépenses au titre des programmes et dépenses d'appui aux programmes, par agent d'exécution et par source de financement, pour l'exercice biennal 2004-2005.	56
Tableau 4. Budget biennal de fonctionnement pour l'exercice biennal 2004-2005.	58
Tableau 5. État des avances de fonctionnement consenties aux agents d'exécution au 31 décembre 2005.	59
Annexe	
Notes relatives aux états financiers	60

Lettres d'envoi

Le 10 mai 2006

Conformément à l'article 11.4 du Règlement financier des Nations Unies et à la règle de gestion financière 15.3 du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, j'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 clos le 31 décembre 2005.

Copies de ces états sont communiquées à la Commission des stupéfiants et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Directeur exécutif
de l'Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime
(*Signé*) Antonio Maria **Costa**

Monsieur le Président
du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
New York

Le 28 juillet 2006

J'ai l'honneur de vous transmettre les états financiers du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2004-2005 clos le 31 décembre 2005.

Le Vérificateur général des comptes
de la République des Philippines,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Guillermo **Carague**

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Rapport du Directeur exécutif

1. Le Directeur exécutif a l'honneur de présenter les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2004-2005, conformément à la règle de gestion financière 15.3 du Programme et aux dispositions de la résolution 46/185 C de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1991.

Situation financière

2. On trouvera au tableau 1 ci-après la récapitulation des recettes, dépenses et soldes des fonds depuis la création du Fonds en 1992. Les recettes se répartissent entre deux grandes catégories : les fonds d'affectation générale, ou fonds non liés, et les fonds d'affectation spéciale. Le tableau 1 indique les recettes et les dépenses pour chaque catégorie de financement et le solde obtenu en ajoutant au solde inutilisé de l'année précédente ou en déduisant de celui-ci le montant net des recettes ou des dépenses. Le renversement de tendance constaté en 2004 et 2005, en particulier pour les fonds d'affectation spéciale, reflète le soutien accru apporté par les États Membres au PNUCID. Suite aux mesures prises pour améliorer l'exécution du programme en 2004-2005, les dépenses totales ont suivi la hausse des recettes totales en 2004, et les ont dépassées en 2005, ce qui a eu pour effet de réduire de 1,3 million de dollars (2 %) le solde des fonds à la fin de 2005 par rapport à ce qu'il était au début de 2004. Les résultats pour les deux catégories de fonds sont exposés plus en détail ci-après.

Tableau 1

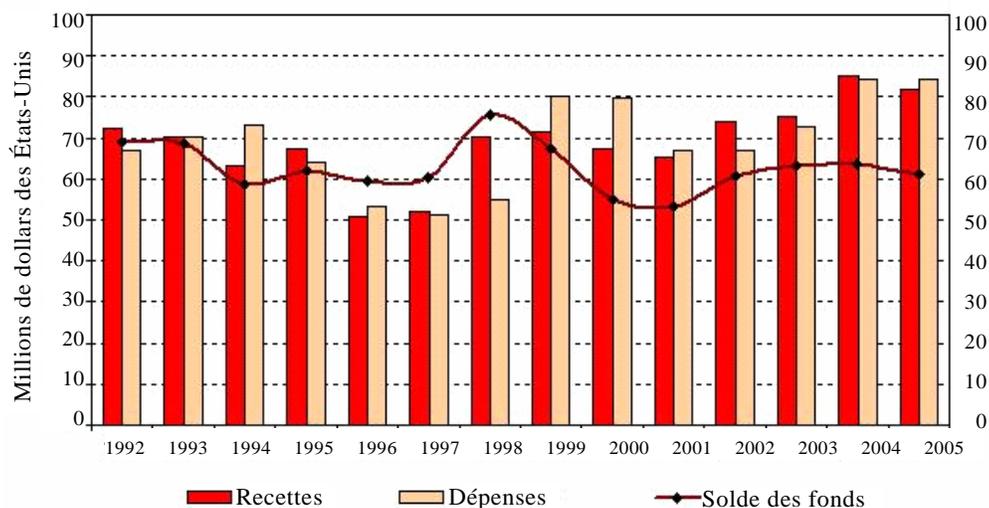
Fonds du PNUCID : recettes, dépenses et évolution des soldes des fonds, 1992 à 2005

(En millions de dollars des États-Unis)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Recettes^a														
Fonds d'affectation générale	20,2	34,3	19,0	18,3	19,7	17,2	17,1	16,5	18,1	13,2	15,0	18,4	18,5	14,9
Fonds d'affectation spéciale	52,3	35,8	44,1	49,1	31,3	34,8	53,2	55,1	49,2	52,2	59,1	56,8	66,0	67,7
Total	72,5	70,1	63,1	67,4	51,0	52,0	70,3	71,6	67,3	65,4	74,1	75,2	84,5	82,6
Dépenses^b														
Fonds d'affectation générale	18,4	18,7	22,2	22,2	20,0	18,5	20,3	24,1	22,0	20,4	16,3	15,9	20,1	17,9
Fonds d'affectation spéciale	48,5	51,7	51,0	41,9	33,2	32,6	34,8	55,9	57,8	46,4	50,6	56,8	64,2	66,2
Total	66,9	70,4	73,2	64,1	53,2	51,1	55,1	80,0	79,8	66,8	66,9	72,7	84,3	84,1
Solde des fonds														
Fonds d'affectation générale	24,8	40,4	37,2	33,3	33,0	31,7	28,5	20,9	17,0	9,8	8,5	11,0	9,4	6,4
Fonds d'affectation spéciale	44,1	28,2	21,3	28,5	26,6	28,8	47,2	46,4	37,8	43,6	52,1	52,1	53,9	55,4
Total	68,9	68,6	58,5	61,8	59,6	60,5	75,7	67,3	54,8	53,4	60,6	63,1	63,3	61,8

^a Montants ajustés compte tenu des sommes restituées aux donateurs et du fait qu'à partir de 2002, toutes les contributions ont été comptabilisées en trésorerie.

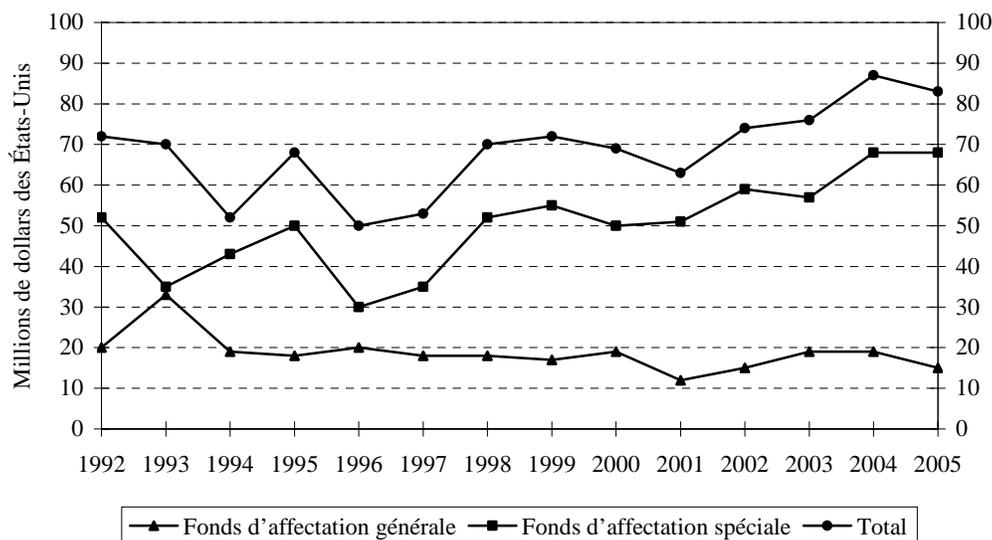
^b Y compris les ajustements effectués pour tenir compte des dépenses et engagements de l'année précédente ainsi que des provisions.



Fonds d'affectation générale

3. Les fonds d'affectation générale sont des contributions volontaires non affectées qui servent à financer le budget d'équipement (d'appui) et en assurant la souplesse voulue au niveau des programmes, à permettre des financements dans des domaines prioritaires qui n'ont pas encore attiré de fonds (contributions liées ou réservées). Les contributions aux fonds d'affectation générale pour le programme contre la drogue ont diminué ces dernières années, tant en termes absolus que par rapport aux contributions liées, tendance que l'on retrouve d'ailleurs dans l'ensemble du système des Nations Unies. Dans le cadre du programme contre la drogue, les contributions annuelles moyennes aux fonds d'affectation générale ont été de 21 millions de dollars entre 1992 et 1998, mais n'ont pas dépassé 16 millions de dollars de 1999 à 2005. Les recettes des fonds d'affectation spéciale, qui sont des contributions liées, en revanche, ont augmenté passant d'une moyenne annuelle de 43 millions de dollars (1992-1998) à 58 millions de dollars (1999-2005), cette augmentation étant très marquée entre 2002 et 2005 (voir fig. I plus bas). Ainsi, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime développe ses activités (qui sont financées par des fonds d'affectation spéciale) alors même que sa base reste pratiquement la même (car elle est financée par des fonds d'affectation générale). Cette situation a été rendue possible par une plus grande efficacité, mais elle ne sera pas éternellement si les fonds d'affectation générale continuent à s'amenuiser.

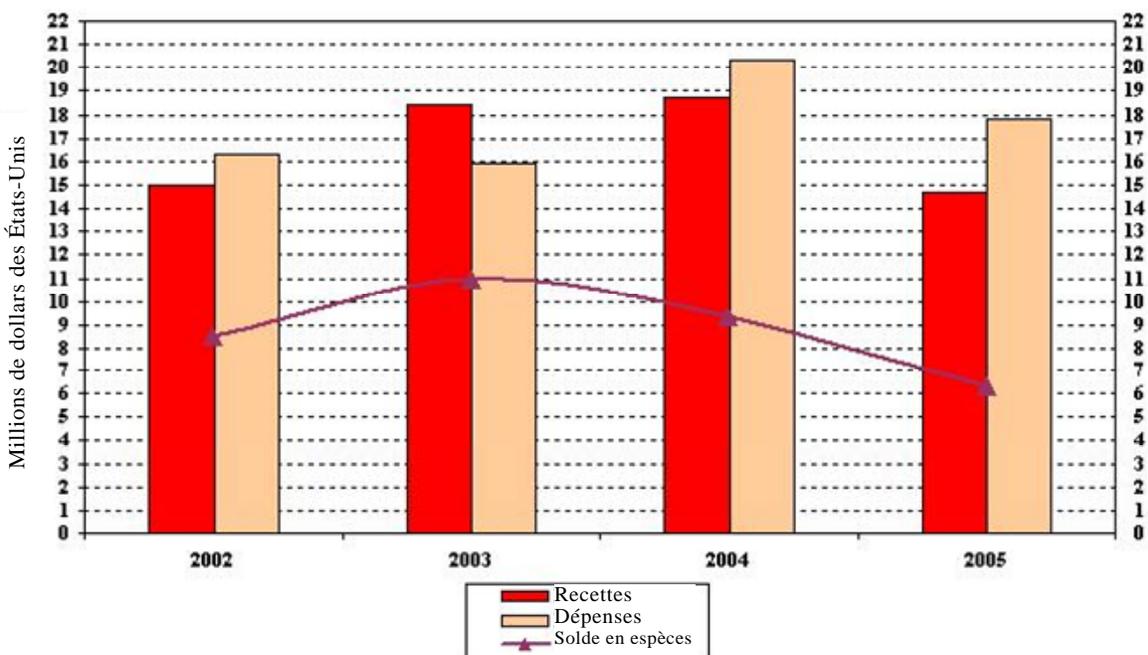
Figure I
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Programme contre la drogue : contributions volontaires, 1992-2005
 (En millions de dollars des États-Unis)



4. Les recettes des fonds d'affectation générale sont imprévisibles, alors que le niveau des dépenses ne peut être facilement adapté au niveau variable des recettes. Par exemple, les contributions aux fonds d'affectation générale ont augmenté de 3,5 millions de dollars (23 %), passant de 15 millions de dollars en 2002 à 18,5 millions de dollars en 2004. Cependant, les dépenses imputées aux fonds d'affectation générale ont simultanément augmenté de 3,8 millions de dollars (23 %), passant de 16,3 millions de dollars en 2002 à 20,1 millions de dollars en 2004, du fait principalement des dépenses de personnel, de la dépréciation du dollar, d'autres imprévus et de la nouvelle structure des redevances perçues par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En 2005, le déficit, c'est-à-dire l'écart entre les recettes des fonds d'affectation générale (14,9 millions de dollars) et les dépenses (17,9 millions de dollars) s'est dangereusement alourdi. Le solde des fonds d'affectation générale a ainsi diminué, passant de 8,5 millions de dollars en 2002 à 6,4 millions de dollars à la fin de 2005 (voir fig. II plus bas).

Figure II
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Fonds d'affectation générale : solde des recettes et fonds de trésorerie
(2002-2005)

(En millions de dollars des États-Unis)



5. En fait, le déficit pour 2005 risquait d'être beaucoup plus important étant donné qu'en juin 2005 un écart de 7 millions de dollars était prévu entre le montant estimatif des recettes en 2005, soit 14 millions de dollars, et le montant projeté des dépenses, soit 21 millions de dollars. Une telle situation aurait ramené le solde des fonds d'affectation générale à 2 millions de dollars à la fin de 2005, ce qui aurait pratiquement rendu impossible le financement des engagements contractuels essentiels durant l'année 2006. Pour alléger la pression ainsi exercée sur le fonds d'affectation générale, un appel aux donateurs, pour qu'ils augmentent leurs contributions, et plusieurs décisions de gestion prises en 2005 ont enrayé à 6 millions de dollars cet amenuisement du fonds. La situation s'est améliorée de 4 millions de dollars, grâce aux facteurs suivants :

- a) Un montant de 1,3 million de dollars a été viré du programme de la lutte contre la drogue au fonds d'affectation générale du programme de la lutte contre le crime, afin de partager les dépenses de façon plus équitable entre les deux fonds;
- b) Les recettes effectives ont été supérieures de 1,1 million de dollars aux recettes projetées (14,7 millions de dollars contre 13,6 millions de dollars);
- c) Une meilleure exécution des programmes a permis de dégager une somme de 1 million de dollars supplémentaire sur les dépenses d'appui au programme;

d) Des fonds d'affectation spéciale plus importants ont été mobilisés pour les programmes de base, ce qui a permis d'économiser 0,4 million de dollars sur les fonds d'affectation générale;

e) Les demandes adressées aux gouvernements des pays hôtes, pour qu'ils fournissent gratuitement des locaux aux bureaux extérieurs de l'Office ont commencé à porter leurs fruits¹. Ainsi le Gouvernement mexicain a offert l'équivalent de 0,2 million de dollars en 2005 pour couvrir le coût du bureau régional au Mexique et en Amérique centrale (situé à Mexico).

6. Pour empêcher le retour de crises financières cycliques et pour stabiliser le financement, une proposition visant à remplacer la méthode actuelle d'annonce ad hoc des contributions aux fonds d'affectation générale a été adressée aux principaux donateurs en juin 2005. Cette proposition était conçue pour être équitable à l'égard des donateurs, pour préserver la notion de financement multidonateurs, et surtout pour être viable à terme en liant les dépenses de base au financement des programmes. Comme les donateurs ne se sont pas mis d'accord sur l'adoption du modèle des contributions indicatives, celui-ci n'a pas été appliqué. Cependant, il est risqué et gênant de trop dépendre des contributions volontaires, dont le niveau est instable, et dont l'arrivée est imprévisible. Pour couvrir intégralement les engagements annuels permanents, le solde du fonds d'affectation générale doit être reconstitué au niveau de 15 millions de dollars.

Fonds d'affectation spéciale

7. Ces fonds sont affectés à des projets ou activités précis. Cette affectation est « souple », quant à la région ou au thème, ou « rigide » quand il s'agit d'un projet précis ou même d'une ligne budgétaire précise. Actuellement, la plupart des donateurs apportent une contribution à cette modalité rigide de financement et rares sont ceux qui apportent une contribution à un financement souple, ce qui limite beaucoup la flexibilité de la programmation. En dépit de cette contrainte, les fonds d'affectation spéciale ont augmenté, les dépenses passant de 7,4 millions de dollars (13 %) à 56,8 millions de dollars en 2003 et 64,2 millions de dollars en 2004. En 2005, une nouvelle augmentation de ces dépenses, de 2,0 millions de dollars (3 %), a été constatée par rapport à 2004, les dépenses par prélèvement dans les fonds d'affectation spéciale atteignant leur niveau le plus élevé, soit 66,2 millions de dollars. Ces augmentations des dépenses financées par les fonds d'affectation spéciale ont été un peu plus que compensées par une augmentation des recettes qui a amené une augmentation du solde de ces fonds de 3,3 millions de dollars (6 %), ce solde passant de 52,1 millions de dollars en 2003 à 55,4 millions à la fin de 2005. Il fallait en effet atteindre ce niveau pour couvrir 52,5 millions de dollars de dépenses des projets au début de 2006.

¹ Les loyers des bureaux extérieurs suivants sont payés par prélèvement dans les fonds d'affectation générale : bureau de pays en Afghanistan (Kaboul), bureau de pays en Colombie (Bogota), bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (Le Caire), bureau régional pour l'Asie du Sud (New Delhi), bureau de pays de la République démocratique populaire lao (Vientiane), bureau de pays du Myanmar (Yangon), bureau de pays du Pérou (Lima), bureau régional pour la Russie et le Bélarus (Moscou) et bureau régional pour l'Afrique australe (Pretoria).

Aperçu de l'exécution du budget

8. Le budget fait une distinction entre les programmes et l'appui, ce qui permet une comparaison, grâce au ratio de ces deux éléments fondamentaux, de l'efficacité relative de l'utilisation des ressources fournies par les États Membres. Le budget-programme est conçu par région et thème dans un cadre stratégique utilisant l'approche axée sur les résultats. Le budget d'appui finance la base nécessaire à l'exécution du programme de travail.

9. Le tableau 2 permet de comparer les éléments suivants :

a) Budget initial en septembre 2003 et approuvé par la Commission des stupéfiants en décembre 2003;

b) Budget final établi sur la base des dépenses effectives pour les 18 premiers mois de l'exercice biennal et de montants estimatifs pour les 6 derniers mois de 2005, approuvé par la Commission en décembre 2005;

c) Dépenses effectives telles qu'elles apparaissent dans les états financiers.

10. Les tableaux 2 et 4 accompagnant les états financiers contiennent des indications plus détaillées concernant le budget et les dépenses.

Tableau 2

Exécution du budget, 2004-2005

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Budget initial 2004-2005 a</i>	<i>Budget final 2004-2005 b</i>	<i>Dépenses 2004-2005 c</i>	<i>Taux d'exécution d = (c/b x 100) (pourcentage)</i>
A. Budget-programme				
Programme de base	15,1	14,8	12,5	84
Programme de coopération technique	131,8	109,8	108,9	99
Total, budget-programme	146,9	124,6	121,4	97
B. Budget d'appui	35,9	41,4	41,5	100
C. Dépenses d'appui des organisations	4,6	4,1	4,0	98
Total	187,4	170,1	166,9	98

Activités opérationnelles menées en 2004-2005 – vue d'ensemble

11. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les dépenses au titre des activités opérationnelles inscrites au budget-programme se sont élevées à 121,4 millions de dollars, contre 102,3 millions de dollars durant l'exercice 2002-2003. Cette augmentation de 19,1 millions de dollars (19 %) est imputable à une meilleure exécution du programme obtenue grâce à des examens systématiques et périodiques du budget-programme et de son exécution en 2004-2005. On trouvera au tableau 3, plus bas, une comparaison des dépenses au titre des activités opérationnelles, par région.

Tableau 3
**Dépenses au titre des activités opérationnelles, ensemble des régions,
 2002 à 2005**

(En millions de dollars des États-Unis)

Région	Exercice biennal			Année		
	2002-2003	2004-2005	Pourcentage de variation	2004	2005	Pourcentage de variation
Afrique et Moyen-Orient	8,8	13,1	49	6,4	6,7	5
Asie du Sud et de l'Est et Pacifique	3,9	3,1	(21)	1,9	1,2	(37)
Asie centrale et occidentale	14,9	27,7	86	14,3	13,4	(6)
Europe centrale et orientale	17,7	20,3	15	10,3	10,0	(3)
Amérique latine et Caraïbes	44,5	41,3	(7)	19,7	21,6	10
Projets mondiaux et programmes de base	12,5	15,9	27	7,3	8,6	18
Total	102,3	121,4	19	59,9	61,5	3

12. Les dépenses ont augmenté de 49 % en Afrique en 2004-2005, par rapport à 2002-2003, du fait de l'augmentation de la part consacrée à ce continent dans le budget-programme à la demande de la Commission des stupéfiants. Cette augmentation a été rendue possible par une meilleure exécution des programmes, les dépenses augmentant de 5 % entre 2004 et 2005. En Europe centrale et orientale, elles ont diminué de 21 % du fait de l'achèvement de grands projets de lutte contre les stupéfiants et du fait de contraintes de financement de nouveaux projets, qui expliquent une nouvelle baisse de 37 % des dépenses de 2004 et 2005. En Asie occidentale et centrale, l'augmentation importante des dépenses, de 86 %, s'explique par la mise en œuvre de projets de lutte contre les stupéfiants, montés en puissance en 2004-2005, en particulier en Afghanistan et en Asie centrale. Dans la région de l'Asie du Sud et de l'Est et du Pacifique, les dépenses ont augmenté de 15 %, du fait surtout de l'arrivée de nombreux projets relevant de la prévention du sida. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la diminution de 7 % des dépenses s'explique surtout par l'achèvement d'un projet majeur de lutte contre la toxicomanie au Brésil et de prévention du sida. L'augmentation de 27 % des dépenses au titre des programmes de base et des programmes mondiaux concerne surtout la prévention de l'abus des drogues et l'action préventive contre le sida, l'informatisation de systèmes nationaux de lutte contre la drogue, la fourniture de services consultatifs juridiques et par de nouvelles initiatives de rationalisation de la gestion du cycle des projets et de renforcement de la fonction d'évaluation indépendante. La répartition des dépenses au titre des activités opérationnelles, par région, en 2004-2005, est donnée aux figures III et IV plus bas.

Figure III
Activités opérationnelles dans l'ensemble des régions, 2004

(En millions de dollars des États-Unis et part du total)

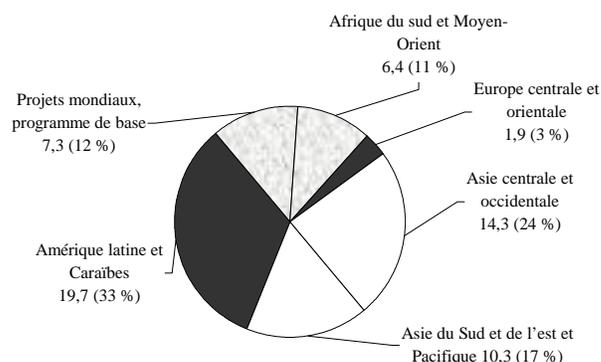
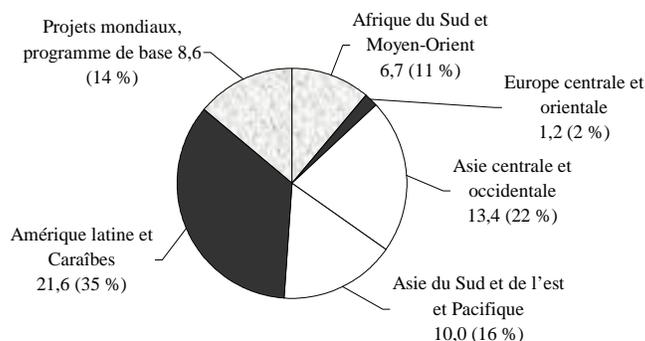


Figure IV
Activités opérationnelles dans l'ensemble des régions, 2005

(En millions de dollars des États-Unis et part du total)



Ressources au titre du budget ordinaire

13. Outre les contributions au Fonds, le programme de l'Office relatif à la drogue bénéficie d'un financement au titre du budget-programme ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, qui a pris à sa charge un montant total de 21 millions de dollars pendant l'exercice biennal 2004-2005, contre 18 millions de dollars pendant l'exercice 2002-2003, soit une augmentation de 17 % (voir plus loin, note 4). Alors que les contributions au Fonds servent à financer des programmes de coopération technique ayant trait au contrôle international des drogues, les fonds provenant du budget ordinaire servent essentiellement à financer des dépenses afférentes à l'application des traités et à des affaires juridiques. Les

contributions au Fonds ont représenté environ 89 % des ressources mises à la disposition du programme de l'Office relatif à la drogue pendant l'exercice 2004-2005, le solde, soit environ 11 %, correspondant aux crédits ouverts au budget ordinaire de l'ONU.

État I

Recettes, dépenses et évolution des soldes des fonds

14. Du fait d'une meilleure exécution du programme et d'une gestion financière méticuleuse, les recettes totales ont dépassé les dépenses totales de 0,5 million de dollars seulement en 2004-2005, alors qu'en 2002-2003, les recettes totales avaient dépassé les dépenses de 14,2 millions de dollars. Les recettes totales ont augmenté de 15,4 millions de dollars (10 %), passant de 152,1 millions de dollars en 2002-2003 à 167,5 millions de dollars en 2004-2005, mais les dépenses totales ont de leur côté augmenté de 29,1 millions de dollars (21 %), passant de 137,9 millions de dollars en 2002-2003 à 167 millions de dollars en 2004-2005. Pendant ce temps, les contributions volontaires passaient de 112,4 millions de dollars à 133,2 millions [(soit 20,8 millions de dollars de plus (19 %))]. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale ont augmenté de 18,6 millions de dollars en 2004-2005 (22 %), tandis que les contributions aux fonds d'affectation générale ont augmenté de 2,2 millions de dollars (8 %) par rapport à 2002-2003. Cette augmentation a été compensée par une diminution de 4,8 millions de dollars (77 %) des intérêts reçus et des recettes diverses du fait des pertes de change et d'une diminution des taux d'intérêt, et d'une diminution de 0,6 million de dollars (2 %) des contributions au titre du partage des coûts et des donations publiques.

15. Les fonds d'affectation générale ont accusé un déficit de 2,8 millions de dollars (8 %) car les dépenses, soit 36,3 millions de dollars, ont dépassé les recettes, soit 33,5 millions de dollars, en 2004-2005. Cette évolution est à comparer à un excédent de 2,8 millions de dollars (9 %) en 2002-2003, quand les recettes des fonds d'affectation générale, de 33,4 millions de dollars, dépassaient les dépenses, de 30,6 millions de dollars. Cette dégradation de 5,6 millions de dollars s'explique par une augmentation des dépenses en 2004-2005 par rapport à 2002-2003. Les dépenses des fonds d'affectation générale consacrées au budget d'appui ont augmenté de 8,3 millions de dollars (25 %), passant de 32,7 millions de dollars en 2002-2003 à 41 millions de dollars en 2004-2005. Cette augmentation est due à des facteurs non contrôlables tels que l'augmentation des dépenses de personnel, la dépréciation du dollar, d'autres imprévus, la nouvelle structure de la redevance demandée par le PNUD et la nécessité de renforcer l'équipement sur le terrain et d'accroître l'appui au programme au siège, à Vienne, appui grâce auquel l'augmentation de l'exécution du programme a été obtenue en 2004-2005. Cependant, les dépenses de programme imputées sur les fonds d'affectation générale ont été réduites de 0,6 million de dollars (13 %), passant de 4,8 millions de dollars en 2002-2003 à 4,2 millions en 2004-2005, par le financement de la plupart des projets uniquement au moyen des fonds d'affectation spéciale.

16. En ce qui concerne les fonds d'affectation spéciale, un excédent net, en 2004-2005, de 3,3 millions de dollars, a fait suite à un excédent de 11,4 millions de dollars en 2002-2003. Comme on l'a noté au paragraphe 11 plus haut, la meilleure exécution du programme a amené une bien meilleure utilisation des fonds d'affectation spéciale en 2004-2005.

État II**Actif, passif, réserves et solde des fonds**

17. L'état II rend compte de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 2005. Avec l'autorisation de la Commission des stupéfiants, des réserves d'un montant total de 12 millions de dollars ont été établies et consolidées à l'aide de fonds d'affectation générale, afin de disposer d'une réserve opérationnelle pour protéger la viabilité financière et l'intégrité du Fonds. L'objectif et la nature de cette réserve sont exposés dans la note 16 accompagnant les états financiers. Par rapport à l'exercice 2002-2003, le solde total des fonds a diminué de 1,3 million de dollars (2 %) à la faveur d'une meilleure exécution du programme. La diminution du solde des fonds d'affectation générale est cependant préoccupante. Plusieurs mesures d'économie ont été prises, notamment l'imputation des dépenses d'équipement local directement liées aux projets financés par les fonds d'affectation spéciale ou encore l'ouverture de comptes dans des banques locales, dans les bureaux extérieurs, pour réaliser des économies substantielles sur les redevances demandées par le PNUD. Ces deux mesures devraient également permettre d'économiser 3 millions de dollars sur les fonds d'affectation générale en 2006.

État III**Mouvements de trésorerie**

18. Les mouvements de trésorerie sont restés positifs pendant l'exercice 2004-2005, les activités opérationnelles et les activités de placement ayant les unes et les autres enregistré un excédent. Cependant, une diminution nette de trésorerie de 5 millions de dollars aux fonds d'affectation générale, en 2004-2005, a fait suite à une augmentation nette de trésorerie de 6,2 millions de dollars en 2002-2003. Cela s'explique par l'augmentation des dépenses imputées sur les fonds d'affectation générale alors que les recettes de ces fonds n'ont pas assez augmenté entre 2002-2003 et 2004-2005. S'agissant des fonds d'affectation spéciale, en revanche, du fait de l'augmentation des recettes, il y a eu une augmentation nette de trésorerie de 12,1 millions de dollars en 2004-2005, qui faisait suite à une diminution nette de trésorerie de 1,7 million de dollars en 2002-2003.

Tableaux

19. Les états financiers sont accompagnés de cinq tableaux.

Tableau 1

20. Le tableau 1 présente la situation des contributions volontaires et des contributions au titre de la participation aux coûts, par donateur. Il indique les recettes, qui sont comptabilisées en trésorerie, ainsi que l'état des contributions annoncées, afin de présenter un tableau complet, par donateur. Le total des contributions volontaires annoncées mais non versées passant de 67,7 millions de dollars en 2002-2003 à 57,1 millions de dollars en 2004-2005 a diminué de 10,6 millions de dollars (soit 16 %) du fait que les nouvelles annonces de contributions ont été inférieures au montant des contributions effectivement versées. Les contributions annoncées mais non versées au titre du partage des coûts ont diminué de 6,4 millions de dollars (soit 37 %), le montant des contributions effectivement versées ayant été également supérieur à celui des nouvelles annonces de contributions pendant l'exercice 2004-2005.

Tableau 2

21. Le tableau 2 présente le budget-programme final tel qu'il a été approuvé par la Commission des stupéfiants; les dépenses sont réparties entre les fonds d'affectation générale et les fonds d'affectation spéciale. Toutefois, pour donner une meilleure idée de l'exécution du budget, la récapitulation des taux d'exécution prévus et effectifs par secteur et par région est présentée au tableau 4. Le budget-programme initial partait de l'hypothèse que les contributions volontaires seraient suffisantes à temps pour que l'on puisse réaliser pleinement, durant l'exercice 2004-2005, le portefeuille de projets prévu en septembre 2003. Ce budget initial reposait aussi sur l'hypothèse que de nouveaux projets viendraient à être réalisés comme prévu, dans le budget initial 2004-2005. En raison de ces conditions, et sur la base des taux d'exécution passés, on avait estimé que 80 % du budget-programme seraient exécutés. L'exécution du budget, par rapport au budget-programme initial, a montré que le taux d'exécution était de 83 % sur la base des dépenses effectives, ce qui reflète une amélioration d'ensemble de l'exécution du programme par rapport aux années antérieures.

Tableau 4
Budget-programme et dépenses, 2004-2005

(En millions de dollars des États-Unis)

Poste	Budget initial	Budget final	Dépenses	Taux d'exécution
	2004-2005	2004-2005	2004-2005	$d = (c/b \times 100)$
	a	b	c	(pourcentage)
1. Par thème				
A. Programme de base				
1. Recherche, analyse et sensibilisation				
a) Recherche et analyse des tendances	1,8	2,2	1,7	77
b) Surveillance des cultures illicites	1,1	1,5	1,5	100
c) Laboratoires et services scientifiques	0,5	0,7	0,5	71
d) Sensibilisation	1,4	–	–	
Total 1	4,8	4,4	3,7	84
2. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités				
a) Services consultatifs juridiques	1,2	1,7	1,6	94
b) Services informatiques	1,4	1,5	1,5	100
Total 2	2,6	3,2	3,1	97
3. Assistance et conseil techniques				
a) Défis mondiaux				
i) Lutte contre le sida	1,0	2,0	1,9	95
ii) Prévention, traitement et rééducation	1,8	1,8	1,1	61
Total 3 a)	2,8	3,8	3,0	79

Poste	Budget initial	Budget final	Dépenses	Taux d'exécution
	2004-2005	2004-2005	2004-2005	$d = (c/b \times 100)$
	a	b	c	(pourcentage)
b) Répression du trafic et de l'abus de drogues	0,7	0,8	0,8	100
Total 3 b)	0,7	0,8	0,8	100
c) Respect de la légalité				
Lutte contre le blanchiment	4,2	2,6	1,9	73
Total 3 c)	4,2	2,6	1,9	73
Total 3	7,7	7,2	5,7	79
Total, programme de base	15,1	14,8	12,5	84
B. Coopération technique				
1. Recherche, analyse et sensibilisation				
a) Recherche et analyse des tendances	–	1,0	0,7	70
b) Surveillance des cultures illicites	1,3	5,3	5,4	102
c) Laboratoires et services scientifiques	–	0,5	0,1	20
d) Sensibilisation	–	1,1	1,5	136
Total 1	1,3	7,9	7,7	97
2. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités				
a) Services consultatifs juridiques	–	0,3	0,4	133
b) Services informatiques	–	0,6	–	–
Total 2	–	0,9	0,4	44
3. Assistance et conseil techniques				
a) Défis mondiaux				
i) Lutte contre le sida	14,1	15,0	19,2	128
ii) Prévention, traitement et rééducation	30,1	17,9	17,7	99
iii) Modes d'existence viables	40,4	22,9	23,2	101
Total partiel 3 a)	84,6	55,8	60,1	108
b) Répression du trafic et de l'abus de drogues	45,9	43,7	39,1	89
Total partiel 3 b)	45,9	43,7	39,1	89
c) Respect de la légalité				
Lutte contre le blanchiment	–	1,5	1,6	107
Total partiel 3 c)	–	1,5	1,6	107
Total 3	130,5	101,0	100,8	100

Poste	Budget initial	Budget final	Dépenses	Taux d'exécution
	2004-2005 a	2004-2005 b	2004-2005 c	d = (c/b × 100) (pourcentage)
Total, coopération technique	131,8	109,8	108,9	99
Total, budget-programme	146,9	124,6	121,4	97
II. Par région				
A. Programme de base				
Mondial	15,1	14,8	12,5	84
Total, programme de base	15,1	14,8	12,5	84
B. Programme de coopération technique				
Mondial	–	3,7	3,4	92
Afrique et Moyen-Orient	14,8	12,9	13,1	102
Europe centrale et orientale	4,0	3,4	3,1	91
Asie centrale et occidentale	38,1	32,1	27,7	86
Asie de l'Est, du Sud et Pacifique	25,3	21,1	20,3	96
Amérique latine et Caraïbes	49,6	36,6	41,3	113
Total, coopération technique	131,8	109,8	108,9	99
Total, budget-programme	146,9	124,6	121,4	97

Programme de base

22. Le programme de base couvre les fonctions prescrites par des organes délibérants qui ont un caractère continu et dont la portée est mondiale. Son taux d'exécution est élevé, de 83 % par rapport au budget initial et de 84 % par rapport au budget final, parce que les dépenses de personnel représentent une part importante des dépenses, des postes étant requis pour exécuter, au siège, des activités prescrites de caractère continu. Les dépenses consacrées à la recherche et aux analyses des tendances ou aux services scientifiques et de laboratoire ont été réduites au minimum fonctionnel afin d'économiser les fonds d'affectation générale, qui sont limités. Les coûts de la sensibilisation sont reclassés au budget d'appui, comme le recommandait l'audit. La fourniture de services consultatifs juridiques et d'assistance et de conseils techniques pour la lutte contre le sida a augmenté, car il existait des fonds disponibles à cet effet. Une partie du programme de lutte contre le blanchiment, décentralisée vers les bureaux extérieurs, a été reclassée au titre du programme de la coopération technique dans le budget final.

Programme de coopération technique

23. Les taux moyens d'exécution des projets de coopération technique ont généralement dépassé 90 %, par rapport au budget final et, comme le montre le tableau 4, un taux de 99 % a été réalisé du fait d'un meilleur taux d'exécution du budget pendant la période considérée. Cependant, des disparités régionales résultent de la structure du portefeuille de projets, qui est variable, des conditions de fonctionnement et des modalités de financement et de mise en œuvre.

Thématiquement, certaines de ces différences de taux d'exécution peuvent s'expliquer comme suit :

a) *Défis mondiaux : sida*. Les dépenses sont plus élevées que prévu de 4,2 millions de dollars par rapport au budget final. La raison en est que des fonds provenant du partage des coûts ont été fournis plus tôt que prévu dans le cas d'un grand projet réalisé au Brésil (BRAH34 – répression de l'abus des drogues, prévention du sida et des MST), ce qui a donné un taux d'exécution meilleur que prévu;

b) *Répression du trafic et de l'abus de drogues et application de la législation*. Les dépenses ont été inférieures de 4,6 millions de dollars au crédit ouvert dans le budget principalement du fait des portefeuilles de projets de répression du trafic de drogues en Afghanistan et en Asie centrale. En Afghanistan, un grand projet (AFGU10 – création de capacités dans le système de justice pénale pour assurer la répression du trafic de drogues) a reclassé 0,9 million de dollars de son budget dans le programme de lutte contre la drogue, étant donné que les fonds reçus pour une action concernant le système de justice pénale, au titre du programme de lutte contre le crime, avaient déjà été utilisés en 2005. En Asie centrale, plusieurs projets n'ont pas pu être lancés à temps, en raison des retards intervenus dans la signature des descriptifs de projet, le recrutement de fonctionnaires et de consultants et les achats;

c) *Recherche, analyse et sensibilisation*. Le projet de recherche sur les données sur la drogue en Afrique a été retardé faute de financement, et les dépenses consacrées aux laboratoires et services scientifiques ont été réduites au minimum fonctionnel pour faire des économies sur les fonds d'affectation générale. Pour la sensibilisation, des fonds supplémentaires ont été reçus et dépensés pour distribuer des subventions spéciales de programme en vue d'activités de répression de l'abus de drogues menées en dehors des Nations Unies;

d) *Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités : services informatiques*. La phase III du projet Gestion du programme et gestion financière (ProFi), qui couvre l'établissement de rapports de fond sur le programme, n'a pu commencer à temps faute de fonds.

Tableau 3

24. Le tableau 3 fait apparaître les dépenses de programme et les dépenses d'appui au programme par agent d'exécution et source de financement. Les dépenses d'appui au programme ont augmenté de 3,3 millions de dollars (33 %) passant de 9,9 millions de dollars en 2002-2003 à 13,2 millions de dollars en 2004-2005, les dépenses de programme ayant augmenté en raison notamment de l'augmentation des frais de recouvrement des dépenses d'appui. La part du recouvrement des dépenses d'appui engagées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a augmenté de 2 millions de dollars (28 %), passant de 7,2 millions de dollars en 2002-2003 à 9,2 millions de dollars en 2004-2005. En effet, l'Office a réalisé 61 % de son portefeuille de projets en 2004-2005 contre 50 % seulement en 2002-2003. Comme l'office des Nations Unies contre la drogue et le crime récupère 10 % des dépenses des projets qu'il exécute, par rapport à un taux bien moins élevé sur les projets exécutés en partie par d'autres agents d'exécution, les augmentations de sa part du portefeuille de projets se traduisent par un taux de recouvrement plus élevé. En 2004-2005, cependant, le PNUD a, unilatéralement, accru son taux de

recouvrement des dépenses d'appui sur les projets de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime exécutés par l'intermédiaire du PNUD, d'où une augmentation de dépenses de près d'un million de dollars, ce qui a entraîné des pertes imprévues au fonds d'affectation générale. En revanche, le recouvrement des dépenses engagées par prélèvement dans les fonds d'affectation spéciale a augmenté de 2 millions de dollars (29 %), passant de 6,9 millions de dollars en 2002-2003 à 8,9 millions de dollars en 2004-2005, du fait que des fonds d'affectation spéciale plus importants et des fonds d'affectation générale moins importants ont été engagés et versés au budget-programme. Ainsi, il y a eu une économie nette de 1 million de dollars au fonds d'affectation générale en 2004-2005.

Tableau 4

25. Le tableau 4 présente le budget d'appui, qui finance l'équipement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dont le résumé est donné ici au tableau 5.

Tableau 5

Budget d'appui et dépenses, 2004-2005

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Poste</i>	<i>Budget initial 2004-2005 a</i>	<i>Budget final 2004-2005 b</i>	<i>Dépenses 2004-2005 c</i>	<i>Taux d'exécution d = (c/b x 100) (pourcentage)</i>
Réseau des bureaux extérieurs	19,8	20,8	20,7	100
Appui au programme au siège	7,8	9,7	9,8	101
Total	27,6	30,5	30,5	100
Gestion et administration	8,3	10,9	11,0	101
Total général	35,9	41,4	41,5	100

26. L'augmentation de 5,6 millions de dollars (16 %) par rapport au budget initial de 35,9 millions de dollars, qui porte le total à 41,5 millions de dollars, s'analyse comme suit :

a) L'augmentation des dépenses de personnel de 2,4 millions de dollars, approuvée par l'Assemblée générale après formulation du budget (qui incluait une augmentation à la fois du barème des rémunérations et du coefficient multiplicateur de l'ajustement de poste);

b) Les autres dépenses de fonctionnement et les imprévus ont également augmenté de 1,3 million de dollars du fait, d'une part, de la baisse du dollar, principale monnaie dans laquelle sont libellées les recettes, par rapport à l'euro, principale monnaie de dépense, et, d'autre part, en raison de l'inflation;

c) Le renforcement des bureaux extérieurs, avec l'adjonction de neuf postes (0,8 million de dollars), et au siège, avec l'adjonction de huit postes (0,7 million de dollars). Sans ce renforcement des bureaux extérieurs et de l'appui au programme au siège à Vienne, qui est nécessaire pour soutenir le programme mené sur le terrain, il n'aurait pas été possible de réaliser l'augmentation de 19 % de l'exécution du

budget-programme. Tous les postes ont été approuvés par la Commission des stupéfiants;

d) Les autres dépenses opérationnelles nettes ont augmenté de 0,4 million de dollars, du fait surtout de l'effort d'amélioration de la sécurité des bureaux extérieurs et de l'augmentation du coût de l'entretien des locaux à usage de bureaux dans les bureaux extérieurs.

27. Il est à noter qu'à l'exception du renforcement des bureaux extérieurs et de l'appui au programme, à Vienne, les autres facteurs contribuant à l'augmentation des dépenses sont, pour l'essentiel, hors du contrôle de la direction de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Tableau 5

28. Le tableau 5 récapitule les dépenses de fonctionnement avancées aux agents d'exécution au 31 décembre 2005. Les avances faites à d'autres organismes partenaires ont diminué de 10,1 millions de dollars (69 %), passant de 14,7 millions de dollars en 2002-2003 à 4,6 millions de dollars en 2004-2005, du fait d'un meilleur contrôle sur les avances et le recouvrement de ces fonds.

Notes relatives aux états financiers

29. Les états financiers sont accompagnés de 20 notes. La note 2 présente les principes comptables appliqués pour l'établissement des états financiers. Les notes 3 à 20 fournissent des renseignements et des éclaircissements complémentaires sur les activités financières de l'Office dont le Directeur exécutif assume la responsabilité administrative.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a contrôlé la gestion du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et vérifié ses états financiers pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2005. Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

- a) Le montant des dépenses a atteint 167 millions de dollars en 2004-2005, ce qui représente une augmentation de 21 % par rapport à l'exercice précédent;
- b) Les dépenses ont augmenté plus rapidement que les recettes, passant de 138 millions de dollars à 167 millions de dollars, ce qui a entraîné une diminution de 96 % de l'excédent;
- c) Les fonctionnaires originaires de pays européens et nord-américains représentaient 65,8 % de l'ensemble de la catégorie des administrateurs à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, cinq pays fournissant à eux seuls 36,2 % de l'effectif total;
- d) Le montant total des contributions à recevoir en fin d'exercice s'élevait à 68 millions de dollars, dont 21 millions de dollars dus depuis plus de deux ans;
- e) Les contributions au fonds d'affectation spéciale (crédits réservés) ont augmenté de 15 % (de 114 à 131 millions de dollars), tandis que les contributions au fonds d'affectation générale (contributions non réservées) ont augmenté de 0,2 % seulement;
- f) Les états financiers ont été établis à partir de deux sources, le Système intégré de gestion (SIG) et le système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi), dont la concordance n'était pas parfaite au moment de l'audit réalisé par le Comité. Il n'existait pas de trace documentaire d'une procédure opérationnelle type pour la préparation des états financiers permettant de vérifier que le rapprochement avait été réalisé avant la production des états;
- g) En avril 2006, l'étendue des vérifications pour l'exercice biennal 2004-2005 avait diminué, ne couvrant plus que 93 % des dépenses pour 2004, et 30 % des dépenses pour 2005; à la mi-juillet 2006, 99 % des dépenses avaient été vérifiées;
- h) Une fois de plus, le Comité a constaté l'existence d'un compte bancaire non autorisé en Ouzbékistan;
- i) Aucun inventaire physique n'avait été effectué au siège de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
- j) Les achats pour l'Office laissaient à désirer en ce qui concerne la planification, les appels d'offres et l'évaluation des fournisseurs, et les outils publicitaires;
- k) Les dispositifs de sécurité des systèmes informatiques n'avaient pas été mis à l'épreuve.

Le Comité a émis des recommandations tendant à améliorer les systèmes de gestion et d'information financières et la gestion des programmes, au regard des constats ci-dessus ainsi qu'en ce qui concerne un certain nombre de problèmes se posant avec moins d'acuité.

La liste des principales recommandations du Comité figure au paragraphe 16 du présent rapport.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) pour l'exercice biennal 2004-2005, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et qu'aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.
2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs, si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, et si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du PNUCID au 31 décembre 2005 et les résultats des activités de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.
3. Les vérificateurs ont notamment effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.
4. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Ces examens ont porté principalement sur les contrôles et les procédures généraux en place sur le terrain ainsi que sur la gestion des programmes et des fonds au siège.
5. Le contrôle a été effectué au siège, à Vienne, et au Bureau de liaison de New York et a porté sur la même période.
6. Le Comité a continué de faire part à l'Administration des résultats de ses différents contrôles dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations. Cette pratique a permis des échanges suivis avec l'Administration.
7. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.
8. Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 16. Les constatations sont exposées en détail aux paragraphes 20 à 129.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre

Exercice biennal terminé le 31 décembre 2003

9. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 48/216 B, en date du 23 décembre 1993 et 60/234, en date du 23 décembre 2005, le Comité a également passé en revue les mesures prises par l'Administration pour mettre en œuvre les recommandations qu'il avait faites dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003. Les mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet sont exposées dans le présent rapport; un état récapitulatif figure en annexe au présent chapitre. Sur un total de 16 recommandations, cinq (31 %) avaient été mises en œuvre et 11 (69 %) étaient en cours d'application au 5 mai 2006.

Ancienneté des recommandations antérieures

10. Conformément à la demande formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans ses rapports (voir A/59/736, par. 8, et A/60/387, par. 12 et 20), le Comité a évalué l'ancienneté de ses recommandations antérieures qui n'avaient pas été intégralement mises en œuvre. On trouvera indiqué dans l'annexe au présent chapitre l'exercice financier au cours duquel ces recommandations ont été émises pour la première fois.

11. Sur les 11 recommandations qui n'ont pas encore été intégralement mises en œuvre, trois (27 %) concernent l'exercice 2002-2003; sept (63 %) l'exercice 2000-2001; et une (9 %) l'exercice 1998-1999. Les autres observations du Comité sur les recommandations n'ayant pas été mises en œuvre figurent ci-dessous.

Suivi des recommandations

12. Dans son rapport intitulé *Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes pour la période terminée le 31 décembre 2003*, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué que les administrations devraient continuer à adopter des outils de suivi efficaces et à renforcer ceux qui existent déjà, ainsi qu'à confier l'application et le suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes à un responsable occupant le plus haut niveau de la hiérarchie.

13. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) contrôle la mise en œuvre des recommandations émises par les organes de contrôle – le Corps commun d'inspection, le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes – grâce à une base de données exploitée au moyen de Lotus Notes. Cette pratique lui a permis de suivre de près le stade atteint dans la mise en œuvre de chaque recommandation. L'Office juge que la base de données a procuré les avantages suivants : fonctions d'aide-mémoire et de suivi automatisé; réaction en temps utile aux recommandations en matière de contrôle; suivi efficace; réduction de 30 % de la charge de travail; et transparence. Le Comité a cependant noté que bien que la base de données indique quelles instances étaient responsables de la mise en œuvre des recommandations, elle ne précise pas de calendrier.

14. **Le Comité recommande à l'Administration de continuer à améliorer le suivi des recommandations émises par les organes de contrôle, en fixant des délais pour la mise en œuvre de ces dernières.**

15. L'ONUDDC a expliqué que certains aspects de la mise en œuvre, tels que la dépendance à l'égard des partenaires d'exécution et des gouvernements, échappaient à son contrôle.

2. Principales recommandations

16. Le Comité recommande ce qui suit :

a) **Que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime accroisse ses efforts pour assurer une répartition géographique plus équilibrée de son personnel (par. 32);**

b) **Qu'il arrête une convention pour la passation en charge des engagements de longue date et élimine ses créances anciennes (par. 43);**

c) **Qu'il poursuive ses efforts visant à accroître le niveau des contributions au fonds général (par. 49);**

d) **Qu'il ajuste ses deux systèmes d'information pour éviter de nouvelles discordances dans la comptabilisation des dépenses (par. 55);**

e) **Qu'il accroisse l'étendue des vérifications pour les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale (par. 59) afin que les certificats d'audit soient reçus à temps;**

f) **Qu'il se conforme aux règles concernant l'ouverture de comptes bancaires (par. 74);**

g) **Qu'il effectue périodiquement des inventaires physiques à son siège (par. 83);**

h) **Qu'il se dote de plans d'achat et utilise la publicité pour inviter les fournisseurs éventuels à soumettre des offres (par. 98).**

17. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 37, 39, 52, 60, 62, 64, 66, 71, 76, 80, 87, 91, 97, 100, 103, 105, 107, 110, 113, 116, 122, 127 et 129.

B. Généralités

18. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues a été créé en vertu de la résolution 45/179 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1990 pour coordonner l'action internationale en matière de lutte contre l'abus des drogues. Depuis le 1^{er} octobre 2002, le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime est devenu l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

19. Devant le risque d'un déficit de trésorerie du Fonds d'affectation générale de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Comité des commissaires aux comptes, dans son rapport relatif à l'exercice biennal 2000-2001, a recommandé à l'Office de rationaliser sa structure administrative et organisationnelle, afin d'améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité de ses opérations. On trouvera dans la circulaire ST/SGB/2004/6 du Secrétaire général, datée du 15 mars 2004, une présentation détaillée de la nouvelle structure de l'Office. Ses services de gestion et d'administration ont été intégrés à ceux de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui

coordonnent également les activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et l'exécution du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. Les tâches assumées par l'Office des Nations Unies à Vienne au titre de ces trois entités relèvent du budget ordinaire, ainsi que le Comité l'a signalé dans son rapport sur les états financiers de l'Organisation des Nations Unies².

C. Analyse des constatations et recommandations

1. Situation financière

20. Le Comité a analysé la situation financière du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au 31 décembre 2005. Les principaux indicateurs financiers sont présentés dans le tableau 1.

21. Ce tableau donne un état chiffré des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et soldes des fonds au cours des six dernières années. Le montant des dépenses a atteint 167 millions de dollars en 2004-2005, c'est à dire qu'il a augmenté de 21 % par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 1

État des recettes, des dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour la période 2000-2005

(En millions de dollars des États-Unis)

	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2005/03 Variation en pourcentage	2005/01 Variation en pourcentage
Montant total des recettes	133,1	152,1	167,5	10	26
Montant total des dépenses (comptabilité d'exercice)	147	138	167	21	14
Excédent (déficit) des dépenses sur les recettes	(13,9)	14,1	0,5	(96)	s.o.
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	0,1	(4,4)	(1,8)	(59)	s.o.
Réserves et soldes des fonds (en fin d'année)	65,4	75,1	73,8	(2)	13
Réserves/dépenses par mois	4,4	5,5	4,4	(19)	

22. La hausse des recettes s'expliquait par celle des contributions au fonds d'affectation spéciale (crédits réservés), qui a augmenté de 15 % (en passant de 114 millions à 131 millions) et des contributions au fonds général (contributions non réservées), qui a augmenté de 7,7 % seulement (en passant de 28,6 millions à 30,8 millions). Selon l'ONU DC, la diminution de la part des fonds d'affectation générale réduit fortement les possibilités d'action au niveau des programmes et restreint véritablement la capacité d'appuyer l'exécution de programmes financés presque exclusivement au moyen de contributions à des fins déterminées.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5* (A/61/5), vol. I.

23. Les dépenses ont augmenté plus rapidement que les recettes, en passant de 138 millions à 167 millions de dollars, d'où une diminution de 96 % de l'excédent. Les données les concernant ne comprennent pas les dépenses financées au moyen du budget ordinaire (21 millions de dollars, soit une augmentation de 16 % par rapport à l'exercice précédent).

24. L'évolution des dépenses constatées résultait principalement de l'augmentation des dépenses au titre des programmes et des dépenses d'appui. La part des dépenses d'appui a atteint 95 % des recettes d'affectation générale au cours de l'exercice biennal (contre 77 % en 2002-2003). Le montant des dépenses financées par le budget d'appui a dépassé de 75 247 dollars (0,2 %) le montant du budget final approuvé pour l'exercice biennal, comme l'indique le tableau 4 des états financiers. Le Comité est préoccupé par le niveau des ressources disponibles pour appuyer l'exécution des programmes.

Tableau 2
Principaux indicateurs financiers

<i>Ratio</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>
Contributions non encaissées/total des actifs ^a	1,01	1,02	0,82
Liquidités/passifs ^b	1,29	1,18	1,19
Passifs éventuels/réserve opérationnelle ^c	0,81	0,71	0,73
Dépenses d'appui/recettes (fonds d'affectation générale) ^d	0,86	0,77	0,95
Dépenses d'administration et d'appui/total des dépenses ^e	0,25	0,26	0,27
Contributions (fonds d'affectation générale/total des contributions volontaires) ^f	0,26	0,25	0,23

^a Un ratio faible est le signe d'une situation financière saine.

^b Un ratio élevé correspond à une importante encaisse disponible pour régler les dettes.

^c Un ratio inférieur à 1 indique que l'organisation dispose de réserves opérationnelles suffisantes pour couvrir les passifs éventuels.

^d Tient compte des dépenses du siège. Un ratio faible indique que des fonds non affectés à des fins déterminées peuvent financer des dépenses d'appui.

^e Un ratio faible dénote une organisation souple donnant la plus large place aux activités de fond du programme.

^f Cet indicateur correspond au rapport des contributions à des fins non déterminées au total des contributions versées à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

25. Il ressort du tableau 2 que la situation financière de l'ONUDC était saine au 31 décembre 2005, les seuls sujets de préoccupation étant la légère augmentation des dépenses d'appui et la diminution des contributions non réservées au fonds général. L'Office a expliqué que la légère augmentation par rapport aux années précédentes du ratio des dépenses d'administration et d'appui au montant total des dépenses ne dénotait pas nécessairement une organisation moins souple et accordait moins de place aux activités de fond du programme. Les dépenses de programme ont augmenté de 19 % en 2004-2005 par rapport à 2002-2003, mais elles étaient plus que contrebalancées par des augmentations largement incontrôlables des salaires et des pertes sur change dans les dépenses d'appui.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

26. Le Comité a vérifié si les états financiers étaient conformes aux normes comptables du système des Nations Unies. Il a constaté que c'était le cas.

3. Suite donnée aux demandes de l'Assemblée générale

Dispositif de gouvernance

27. Dans son rapport à la Commission des stupéfiants sur le budget consolidé pour l'exercice biennal 2006-2007 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a relevé que l'ONUDC, agissant dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, exécutait les programmes relatifs à la drogue et au crime de manière intégrée et recommandé de réfléchir à l'éventuelle fusion des deux organes directeurs afin d'unifier le processus décisionnel et de permettre une gestion plus intégrée des deux programmes (voir E/CN.7/2005/13, par. 15).

28. À ses quarante-huitième et quarante-neuvième sessions, tenues à Vienne du 7 au 9 décembre 2005 et du 13 au 17 mars 2006, respectivement, la Commission des stupéfiants a examiné le rapport susvisé du Comité consultatif (voir E/CN.7/2005/13). Elle n'a pas encore tiré de conclusion, ni fourni de renseignements sur les questions de gouvernance dans les états financiers.

Répartition géographique du personnel

29. Dans sa résolution 59/266 du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a prié le Comité des commissaires aux comptes de procéder à une vérification de l'application du principe de la représentation géographique équitable au Secrétariat à tous les niveaux, tel qu'énoncé dans ses résolutions pertinentes. Le Comité a examiné la situation à l'ONUDC, qui fait partie des grandes unités administrative du Secrétariat visées dans la circulaire du Secrétaire général en date du 12 septembre 1997 (ST/SGB/1997/5).

30. Bien que l'ONUDC ait indiqué à juste titre que la question de la répartition géographique (en tant que système de fourchettes optimales) était davantage définie en termes de pays non représentés, sous représentés ou surreprésentés, le Comité a noté que les fonctionnaires originaires des pays d'Amérique du nord et d'Europe représentaient en 2005 65,8 % de l'ensemble des administrateurs, cinq pays fournissant à eux seuls 36,2 % de l'effectif total. La situation s'était détériorée par rapport à celle constatée en 2004, lorsque 61,8 % des administrateurs étaient originaires des mêmes pays et cinq pays représentaient 33,6 % des effectifs de cette catégorie.

31. L'Office a fait valoir que, conformément aux critères régissant le système des fourchettes optimales énoncés à la section III du rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat en date du 11 septembre 1998 (voir A/53/375 et Corr.1 et 3) son personnel n'était pas soumis à la répartition géographique, comme l'indiquait également le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la question (A/60/310). Le Comité n'en a pas moins considéré qu'il fallait encore améliorer la répartition géographique du personnel pour donner suite aux dispositions de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, qui stipule que l'importance d'un

recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible sera dûment prise en considération.

32. Le Comité recommande à l'ONUSDC d'accroître ses efforts pour assurer une répartition géographique plus équilibrée de son personnel.

4. Contributions

33. Au paragraphe 25 de son rapport sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001³, le Comité a recommandé à l'ONUSDC de comptabiliser les recettes sur les annonces de contributions plutôt que sur les encaissements effectifs. Cette pratique est certes conforme aux Normes comptables du système des Nations Unies, mais la recommandation n'a pas été mise en œuvre parce que les organismes des Nations Unies n'ont pas fini d'examiner la question de l'adoption des normes comptables internationales.

Convention comptable appliquée aux contributions volontaires

34. Selon la note 2 aux états financiers, les contributions à des fins déterminées sont comptabilisées en recettes lorsqu'elles sont reçues sauf pour les contributions d'un volume important reçues à l'avance, auquel cas les recettes sont comptabilisées pour des exercices à venir, car le caractère exceptionnel de leur volume et de leur nature risquerait de fausser les résultats des activités opérationnelles et les soldes des fonds. Les normes comptables du système des Nations Unies ne prévoient pas que les contributions soient comptabilisées de façon différente selon leur montant.

35. Le Comité relève qu'il n'existe ni définition de la taille matérielle ni indication de seuil pour les contributions d'un volume important reçues à l'avance.

36. L'ONUSDC a expliqué que l'exception prévue dans sa convention comptable se justifiait par la nécessité d'enregistrer des contributions antérieures se montant à des dizaines de millions de dollars des États-Unis comme recettes comptabilisées à l'avance pour des projets dont l'exécution devait s'étaler sur plusieurs années ou des projets à l'étude qui seraient exécutés dans le futur. Il a également considéré que la détermination du caractère significatif des contributions reçues à l'avance en vue d'un report sur des exercices à venir était une question d'ordre pratique et non une règle absolue.

37. Le Comité recommande à l'ONUSDC d'enregistrer les recettes, quel que soit le montant des contributions, conformément à sa convention comptable, pour s'aligner sur les normes comptables du système des Nations Unies.

Contributions en nature

38. Dans une note aux états financiers, l'ONUSDC a indiqué des contributions en nature d'une valeur estimée à 52,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005. Ces contributions se présentaient principalement sous la forme de locaux (d'une valeur de 17 millions de dollars), de personnel (4,3 millions), d'équipements collectifs et de matériel (1,2 million) et d'autres apports en nature, dont des travaux de construction et de rénovation, des équipements routiers, des services d'entretien et du matériel (28 millions). Le Comité a examiné un échantillon de contributions en

³ Voir *ibid.*, cinquante-septième session, Supplément n° 51 (A/57/5/Add.9).

nature et constaté que les pièces justificatives des donateurs n'étaient pas toujours disponibles pour confirmer la valeur des apports. En outre, un système de contrôle interne n'a pas été mis en place pour confirmer les estimations communiquées par les donateurs. Selon le paragraphe 35 des normes comptables du système des Nations Unies, ces contributions (en nature) sont comptabilisées à leur juste valeur, ou la valeur attribuée par le donateur le cas échéant, selon la méthode que l'organisation juge la plus appropriée, la base d'évaluation devant être spécifiée.

39. L'ONUDC a décidé le 2 mai 2006 de mettre en œuvre la recommandation du Comité tendant à ce que les bureaux extérieurs conservent les pièces justificatives relatives aux contributions en nature et d'appliquer des procédures de contrôle interne pour estimer la juste valeur de ces contributions avant de faire apparaître ces dernières dans les états financiers.

Contributions à recevoir

40. Jusqu'à 2001, les contributions au fonds général étaient comptabilisées sur la base d'engagements écrits. Depuis le 1^{er} janvier 2002, elles sont comptabilisées à leur réception (c'est-à-dire selon la méthode de la comptabilité de caisse), afin d'appliquer uniformément la convention comptable sur l'enregistrement des recettes des fonds d'affectation spéciale et de comptabiliser toutes les recettes provenant de contributions avec plus de prudence. Le montant total des contributions à recevoir en fin d'exercice s'élevait à 68 millions de dollars, dont 21 millions dus depuis plus de deux ans (voir tableau 3).

Tableau 3
Montant total des contributions non acquittées

	<i>Au 31 décembre 2003</i>	<i>Au 31 décembre 2005</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>
Montant total des contributions non acquittées	85 002 011	68 037 215	(20)
Contributions de l'Union européenne	10 071 021	12 987 844	29
Part des contributions de l'Union européenne dans le montant total	11,8	19,1	

41. Le Comité a relevé que 26 contributions annoncées par l'Union européenne, pour un montant total de 12,99 millions de dollars, n'avaient pas été reçues; 42 % de ce montant (5,4 millions) auraient dû être versés avant 2000. L'ONUDC a fait savoir qu'il avait communiqué tous les documents et renseignements nécessaires et facilité les visites de vérification de l'Union européenne concernant les créances anciennes, mais que cette vérification s'était prolongée indûment, sans que les rapports définitifs soient encore établis, et ce malgré les nombreux rappels lancés par l'Office. Dès lors, un montant considérable de créances anciennes s'était accumulé.

42. Eu égard à l'ancienneté des montants à recevoir, l'ONUDC devrait mettre de l'ordre dans ses comptes en passant en charges les engagements en cours depuis longtemps. Il n'existait toutefois pas de convention concernant la sortie de telles créances.

43. L'ONU DC s'est rangée à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il arrête une convention pour la passation en charge des engagements de longue date et élimine ses créances anciennes.

Activités d'appel de contributions non réservées

44. Les contributions au Fonds général (non réservées) ne sont pas liées à des projets précis mais à l'une des grandes missions de l'ONU DC : par exemple, elles peuvent être affectées à la lutte contre la drogue ou à la lutte contre le crime. Selon les directives reçues de la Commission des stupéfiants, les fonds d'affectation générale doivent d'abord être alloués aux dépenses d'appui, puis aux programmes.

45. Les fonds d'affectation spéciale sont des fonds affectés à des projets ou activités déterminés. Cette affectation peut être souple si les fonds sont affectés à une région ou un thème donné, ou stricte s'ils sont affectés à un projet particulier ou même à une ligne budgétaire⁴.

46. L'ONU DC a expliqué que la préférence accordée par les donateurs aux contributions réservées (par rapport aux contributions sans affectation particulière) est un problème qui se pose à l'échelle du système des Nations Unies. Il organise fréquemment des réunions avec les principaux donateurs pour examiner le financement du budget d'appui. Pour accroître le montant de son fonds général, il a proposé en juin 2005 à ces donateurs d'utiliser un modèle indicatif de contributions – établi plus ou moins sur la base des contributions obligatoires – pour éviter que des crises financières ne se reproduisent et assurer un financement durable. La proposition visait à remplacer la méthode actuelle de financement du fonds général par des contributions ponctuelles; elle avait été conçue pour être juste à l'égard des donateurs, préserver la notion de financement par de multiples donateurs et, surtout, se pérenniser en liant les dépenses d'infrastructure au financement des programmes. Toutefois, le modèle indicatif de contributions n'a pas été adopté car les donateurs ne sont pas parvenus à s'entendre.

47. L'ONU DC contactait directement les donateurs – principaux, nouveaux et nationaux – pour qu'ils contribuent au fonds général. Il prévoyait un déficit de 7 millions de dollars en juin 2005 entre le montant estimatif des recettes (14 millions) et le montant prévu des dépenses (21 millions), mais le montant effectif des recettes s'est élevé à 14,9 millions de dollars tandis que celui des dépenses s'établissait à 17,9 millions par suite de l'augmentation aussi bien des contributions que des économies réalisées.

48. L'ONU DC a indiqué qu'au 1^{er} janvier 2006 il ne disposait pas de suffisamment de ressources pour donner suite aux engagements de la Commission des stupéfiants. Selon les projections, cette situation risquait d'empirer et il ne resterait que 5 millions de dollars à la fin de 2006 pour financer des dépenses dont le montant devait s'établir à 15 millions de dollars pour 2007. L'Office ne verse pas un pourcentage des contributions reçues des États Membres à son fonds général (tandis, par exemple, que d'autres organisations allouent à leur fonds général une portion des contributions en se fondant sur un pourcentage du produit national brut, comme pour les contributions obligatoires).

⁴ Voir *ibid.*, cinquante-neuvième session, Supplément n° 51 (A/59/5/Add.9), par. 6.

49. **Le Comité recommande à l'ONUDC de poursuivre ses efforts visant à accroître le niveau des contributions au fond général.**

5. Recettes accessoires

50. Selon la règle 5.4 de gestion financière de l'ONUDC, le produit de la vente de matériel au titre d'un programme ou projet est porté au crédit du compte de ce programme ou projet et déduit des dépenses, si ce compte est encore ouvert. Si le compte est clos, le produit est versé au compte du fonds au titre des recettes accessoires.

51. Le Comité a constaté que le produit de la vente de trousseaux d'identification des drogues, d'un montant de 164 410 dollars, avait été comptabilisé à tort comme recette accessoire alors que les comptes correspondants n'avaient pas été clos. Il en résultait une surévaluation des sommes portées au débit de ce programme puisque le produit de la vente en question aurait dû être déduit des dépenses.

52. **L'ONUDC s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle le produit de la vente de matériel au titre d'un projet devait être déduit des dépenses lorsque le compte du projet est ouvert, conformément à ses propres règles de gestion financière.**

6. Dépenses

Harmonisation des bases de données

53. Les états financiers ont été établis à partir de deux sources différentes – le Système intégré de gestion (SIG) et le système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi) –, qui n'avaient pas été complètement harmonisés au moment de la vérification. Il n'y avait pas de trace de consigne pour l'établissement des états qui permette de faire en sorte que cette harmonisation soit effectuée avec la publication des états.

54. Le Comité a constaté un écart de 96 270 dollars entre le SIG et le système ProFi, concernant principalement les dépenses d'appui au programme. Dans le SIG, le pourcentage de ces dépenses est saisi manuellement chaque fois qu'une allocation est comptabilisée. Dans ProFi, ce pourcentage, qui fait partie du champ fixe établi pour chaque segment de projet, est saisi lorsque le segment est créé dans le système. En conséquence, tous les calculs ultérieurs sont effectués automatiquement avec moins de risque d'erreurs manuelles.

55. **L'ONUDC s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il modifie les deux systèmes d'information pour éviter de nouvelles discordances concernant les dépenses.**

7. Dépenses au titre des programmes

56. Dans son rapport sur les états financiers de l'ONUDC pour l'exercice biennal 1998-1999⁵, le Comité a relevé que l'étendue des vérifications, par des auditeurs recrutés localement, des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale était insuffisante (des dépenses d'un montant de 14,2 millions de dollars, sur un total de 18,3 millions de dollars engagés par l'intermédiaire du PNUD au titre de l'exécution

⁵ Voir *ibid.*, cinquante-sixième session, Supplément n° 51 (A/55/5/Add.9).

nationale, n'avaient pas fait l'objet de rapports de vérification). Dans son rapport sur l'exercice biennal précédent, il a constaté que plusieurs rapports d'audit n'avaient pas encore été soumis pour des dépenses engagées en 2000-2001 et recommandé à l'ONUDC de faire le nécessaire concernant tous les rapports de vérification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale qui n'avaient pas été reçus pour les exercices biennaux écoulés. Le Comité a constaté qu'au 31 mai 2006, un seul rapport (portant sur des dépenses de 23 000 dollars pour l'exercice 2002-2003) n'avait pas été soumis.

57. Pour l'exercice biennal 2002-2003, l'ONUDC a enregistré un taux élevé de vérification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale. En mai 2004, ce taux de couverture s'élevait à 98 % des dépenses. Le Comité a relevé qu'en avril 2006, l'étendue de la vérification pour l'exercice 2004-2005 avait diminué en ne portant que sur 93 % des dépenses engagées en 2004 et 32 % des dépenses engagées en 2005, soit 63 % pour l'exercice biennal, comme l'indique le tableau 4. À la mi-juillet 2006, le taux de vérification des dépenses atteignait 99 %.

Tableau 4

Exécution nationale de projets et exécution par des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales : dépenses vérifiées et résultats des vérifications pour l'exercice biennal 2004 2005

(En dollars des États-Unis)

	2004			2005			2004-2005	
	<i>Dépenses engagée au titre de l'exécution nationale</i>	<i>Organisations intergouvernementales et ONG</i>	Total	<i>Dépenses engagées au titre de l'exécution nationale</i>	<i>Organisations intergouvernementales et ONG</i>	Total	Total général	
A. Montant des dépenses	11 313 922	1 513 417	12 827 339	11 672 345	387 390	12 059 735	24 887 074	
B. Dépenses vérifiées	11 155 533	788 758	11 944 291	3 523 631	322 424	3 846 055	15 790 346	
Étendue de la vérification (B/A) (pourcentage)	99	52	93	30	83	32	63	

Source : ONUDC.

58. **Le Comité recommande à l'ONUDC d'accroître l'étendue de la vérification des dépenses au titre de l'exécution nationale, de façon que les certificats de vérification des dépenses soient reçus à temps.**

Avances à recouvrer

59. L'ONUDC a indiqué que, pour 38 projets achevés, le montant des avances consenties à des partenaires qui restaient à recouvrer s'élevait à 1 850 000 dollars. L'examen de 12 projets pratiqué par le Comité a révélé que le montant à recouvrer s'établissait à 1 630 000 dollars (88 % du montant total). De façon générale, l'exécution de ces projets avait pris fin en 1996. Des avances remontant à si longtemps auraient dû être passées en charge ou recouvrées.

60. **L'ONUDC s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à améliorer la clôture des comptes des projets achevés.**

61. Le PNUD a fourni, pour des budgets d'appui et des budgets de projet, des services de comptabilité et d'information financière d'une valeur de 86 120 000 dollars (soit 51 % du montant total des dépenses de l'ONUDC). La ventilation des dépenses établie par catégorie faisait apparaître un écart de 343 776 dollars avec les rapports du PNUD pour 2004 (soit un pourcentage modeste – 0,8 % – du montant annuel des dépenses).

62. Le Comité recommande à l'ONUDC de continuer à suivre de près l'exécution de ses opérations de façon à déceler et corriger toute anomalie dans les rapports sur les dépenses.

Projets non financés

63. Dans son rapport pour 2000-2001, le Comité a recommandé à l'ONUDC de prendre des mesures drastiques afin de ramener à un niveau maîtrisable le taux de projets non financés⁶. La situation s'est améliorée pour tous les programmes lancés depuis 2000, qu'ils soient entièrement financés ou non financés, et le montant des dépenses autorisées a dépassé d'environ 7,2 millions de dollars celui des fonds réunis, contre 9,2 millions de dollars en 2002-2003 et 65 millions de dollars en 2000-2001. Ce résultat a été obtenu principalement grâce à l'annulation rapide de projets sans perspective de financement. Le nombre de ces annulations a été de 56 en 2004 et de 28 en 2005.

64. Le Comité félicite l'ONUDC pour les résultats déjà obtenus et lui recommande de poursuivre ses efforts dans ce domaine.

8. Engagements non réglés

Bureaux extérieurs

65. Comme l'indique la note 14 aux états financiers, le montant des engagements non réglés par les bureaux extérieurs s'élevait à 1 270 000 dollars, soit 37 % du montant total des engagements non réglés, ce qui représente une diminution de 40 % par rapport à l'exercice précédent. Dans son rapport sur l'exercice 2000-2003⁷, le Comité avait une nouvelle fois soulevé la question des états financiers de l'ONUDC, en appelant l'attention sur l'absence de procédures permettant d'assurer la comptabilisation des obligations des bureaux extérieurs de façon exhaustive et sans retards. L'ONUDC s'était rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devait revoir ses procédures afin de comptabiliser correctement les engagements et, par conséquent, appliquer la méthode de comptabilité en droits constatés. En examinant un échantillon de rapports d'audit portant sur 42 % des institutions ayant présenté des états des dépenses au titre de l'exécution nationale pour 2004-2005, le Comité a constaté que les états financiers vérifiés n'indiquaient pas les règles comptables qui avaient été utilisées pour les établir.

66. Le Comité recommande de faire en sorte que les auditeurs externes des dépenses au titre de l'exécution nationale fassent explicitement référence aux normes comptables des Nations Unies pour garantir que les dépenses vérifiées comprennent les décaissements et les engagements non réglés.

⁶ Voir *ibid.*, cinquante-septième session, Supplément n° 51 (A/57/5/Add.9), par. 52.

⁷ Voir *ibid.*, cinquante-neuvième session, Supplément n° 51 (A/59/5/Add.9), par. 46 et 47.

67. L'ONU DC ne s'est pas rangé à la recommandation du Comité parce qu'il comptabilise les dépenses des projets faisant l'objet d'une exécution nationale selon la méthode de la comptabilité de caisse.

9. Trésorerie et comptes bancaires

Intérêt couru du pool des placements en euros

68. Comme l'indique l'alinéa k) de la note 2 aux états financiers, les fonds excédentaires par rapport aux besoins courants sont placés dans le pool de placements des Nations Unies (United Nations OAH Investment Pool) pour les bureaux extérieurs, et gérés selon le principe de la mise en commun des placements; en juillet 2005, le pool a été diversifié et comprend désormais des placements en euros et en dollars des États-Unis.

69. Le Comité a relevé que l'intérêt couru comptabilisé dans les états financiers ne concernait que le pool des placements en dollars des États-Unis (99 773 dollars), tandis que l'intérêt couru au 31 décembre 2005 pour le pool des placements en euros (148 096 euros, soit l'équivalent de 224 208 dollars) a été comptabilisé comme recette. Selon les directives comptables du Siège de New York pour le pool en euros, l'intérêt couru de ce pool doit effectivement être comptabilisé comme recette.

70. En conséquence, la même opération est comptabilisée dans les états financiers de deux manières différentes selon la monnaie. Cette pratique n'est pas conforme au principe de la primauté de la substance sur la forme énoncé dans les normes comptables du système des Nations Unies, selon lequel les transactions doivent être enregistrées et présentées conformément à leur nature et à la réalité financière sans s'en tenir uniquement à leur apparence juridique.

71. L'ONU DC s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle l'intérêt couru pour le pool des placements en euros doit être correctement comptabilisé.

Ouverture de comptes bancaires

72. Dans son rapport pour 2004⁸, le Comité a constaté avec préoccupation les défaillances de l'Office en matière de contrôle interne dans deux cas d'utilisation non autorisée et non déclarée de comptes bancaires par des bureaux extérieurs et recommandé de remédier à cette anomalie.

73. Le Comité a de nouveau constaté l'existence d'un compte bancaire non autorisé en Ouzbékistan. De plus, l'ONU DC a du mal à produire des documents et renseignements de base sur les comptes ouverts dans les banques locales, comme la liste officielle des personnes habilitées à signer les instruments financiers et leur reconnaissance par les banques, et le nombre des comptes ouverts dans des banques locales. Cette situation pose problème au moment où l'Office envisage la possibilité d'ouvrir un plus grand nombre de comptes de ce type et a commencé à le faire.

74. L'ONU DC s'est rangé à la recommandation renouvelée par le Comité tendant à ce qu'il a) respecte les règles relatives à l'ouverture de comptes bancaires et b) renforce le contrôle de la situation au niveau des bureaux extérieurs.

⁸ Voir *ibid.*, cinquante-neuvième session, Supplément n° 51 (A/59/5/Add.9), par. 52 et 53.

Fonds de caisse

75. Le Comité a constaté que la gestion au jour le jour des fonds de caisse (1 à Bruxelles et 1 à New York alimentés à hauteur de 1 000 euros et 2 000 dollars, respectivement) n'était pas toujours conforme aux directives et instructions du Contrôleur concernant les opérations de petite caisse, en ce qui concerne en particulier le montant limite, le solde en fin d'exercice biennal et le fait que ces fonds ne doivent être utilisés qu'aux fins pour lesquelles ils ont été autorisés. En 2005, la limite de 200 dollars par opération a été systématiquement dépassée au bureau de Bruxelles et deux fois au bureau de New York. Le solde de clôture du fond de caisse n'était pas nul au 31 décembre 2005, contrairement à ce que prévoient les directives. Qui plus est, le compte de Bruxelles, qui n'a été autorisé que pour régler les factures de téléphone et d'Internet, a aussi servi à couvrir diverses dépenses d'entretien des bureaux.

76. L'ONU DC s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle les directives sur l'utilisation des comptes de petite caisse doivent être scrupuleusement respectées.

10. Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

77. Le passif éventuel au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite s'élevait à 8,7 millions de dollars au 31 décembre 2005. Un montant à provisionner de 1,3 million de dollars (sous réserve d'une évaluation actuarielle qui n'avait pas encore eu lieu au 15 mai 2006), représentant grosso modo la valeur actuelle des coûts de l'assurance maladie après la cessation de service qui seraient à la charge de l'organisation au 31 décembre 2005, est mentionné dans la note 16.

78. Comme suite à une recommandation faite par le Comité dans son précédent rapport, l'ONU DC a participé aux évaluations actuarielles des organismes des Nations Unies concernant les montants à prévoir au titre du programme d'assurance maladie après la cessation de service pour ses fonds d'affectation spéciale alimentés par des ressources extrabudgétaires.

79. Cela étant, le Siège a informé l'ONU DC le 17 avril 2006 qu'en raison de problèmes liés à la soumission des résultats des recensements, l'évaluation serait de nouveau présentée lorsque les données auraient été examinées. La Division de la comptabilité du Siège à New York a également confirmé que les évaluations de 2003 seraient utilisées, en indiquant que les données pour 2005 ne tarderaient pas à être communiquées. L'ONU DC a décidé d'adopter la même démarche.

80. L'ONU DC s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait faire en sorte que ses réserves couvrent l'ensemble des montants à provisionner au titre des prestations payables après la cessation de service.

11. Biens durables

81. La valeur totale des biens durables s'élevait à 15,6 millions de dollars au 31 décembre 2005, contre 14,4 millions à la fin de l'exercice biennal précédent, soit une hausse de 8 %, qui s'explique principalement par l'augmentation des besoins en matériel des bureaux extérieurs.

82. Au siège de l'ONUDC, la valeur des biens durables s'élevait à 2 millions de dollars au 31 décembre 2005. Le Comité a constaté qu'il n'y avait pas été dressé d'inventaire physique malgré les instructions administratives de l'ONU relatives à la gestion des biens (voir ST/AI/374 et ST/AI/2003/5).

83. Le Comité recommande à l'ONUDC d'établir périodiquement des inventaires au siège.

84. L'ONUDC ne s'est pas rangé à cette recommandation, considérant que la réalisation d'inventaires physiques ne constituerait pas un service à valeur ajoutée. Il a expliqué que tous les articles mis officiellement à la disposition des fonctionnaires (ordinateurs, téléphones portables, imprimantes et appareils spéciaux, automobiles, etc.) étaient inventoriés dans la base de données, les fonctionnaires étant tenus d'en rendre compte au moment de quitter l'organisation pour que les derniers versements puissent être effectués.

12. Passation de pertes de numéraire, de créances et de biens par profits et pertes

85. Il n'y a pas eu de passation par profits et pertes de numéraire ou de créances. L'ONUDC a fourni au Comité des détails concernant des biens durables d'une valeur de 11,7 millions de dollars (autres que les biens d'une valeur inférieure à 1 500 dollars) qui avaient été passés en charge au cours de l'exercice biennal 2004-2005 : 97 % de ces biens avaient été transférés à des gouvernements conformément à l'alinéa e) de la règle financière 105.22. Des biens durables ont été passés en charge sur la base du coût d'origine conformément à la règle financière 106.9.

86. Le Comité a constaté que, contrairement à la règle financière 105.21, des vols ou pertes de biens d'une valeur de 20 578 dollars (86 % de cette catégorie) avaient été inscrits au compte des profits et pertes sans l'avis du Comité de contrôle du matériel de l'ONUDC.

87. L'ONUDC s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce que les mesures nécessaires soient prises pour assurer le respect intégral de la règle financière 105.21.

13. Versements à titre gracieux

88. Il n'y a eu aucun versement à titre gracieux au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

14. Achats

89. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime n'a pas de section expressément chargée des achats. Les achats pour le siège sont assurés par une section de quatre fonctionnaires à l'Office des Nations Unies à Vienne. Le total des achats pour les deux offices s'est chiffré à 9 millions de dollars en services et 7 millions de dollars en biens.

Plans d'achat

90. Le total des achats pour ces deux bureaux a donc été de 16 millions de dollars. Selon la règle de gestion financière 105.14, il devrait être prévu une « planification

des achats en vue de l'élaboration d'une stratégie générale et de méthodes applicables à la passation des marchés ». Il est indiqué dans le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 8.1.1) qu'il est essentiel de planifier les achats si l'on veut que les appels d'offres et de propositions, l'attribution des marchés et la livraison des biens et services nécessaires se fassent efficacement et en temps voulu et qu'il appartient aux demandeurs d'élaborer des plans d'achat. Or, aucun plan d'achat n'était prévu pour l'ONU.

91. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a souscrit à la recommandation du Comité concernant l'élaboration de plans d'achat.

Évaluation des fournisseurs

92. Selon le Manuel des achats, il faut évaluer les fournisseurs avant de leur envoyer un dossier d'appel d'offres, de même qu'après la passation du marché, de manière à permettre la tenue à jour des fichiers de fournisseurs. À cette fin, il faut qu'un Comité d'examen des fournisseurs soit mis en place et qu'un responsable local des fichiers de fournisseurs soit désigné.

93. Ces principes n'ont pas été appliqués rigoureusement par le groupe des achats; ce dernier a expliqué que chaque nouveau fournisseur qui ne fait pas partie du système mondial de fournisseurs (géré par le Siège de l'Organisation des Nations Unies) était prié de remplir un formulaire et de fournir certains renseignements. Toutefois, après avoir examiné un échantillon de 32 fournisseurs, le Comité a constaté que 16 seulement d'entre eux faisaient partie du système mondial de fournisseurs de l'ONU pendant l'exercice biennal 2004-2005. Sur les 16 autres, deux seulement avaient renvoyé le formulaire d'enregistrement envoyé par le groupe des achats et des marchés, et un seul avait fourni tous les renseignements et justificatifs demandés (évaluation commerciale, technique et financière).

Procédure d'appel d'offres

94. D'après un échantillonnage représentant 17 % des bons de commande et des contrats établis au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le Comité a constaté des lacunes dans la procédure dans 6 % des cas examinés. Dans un de ces cas, représentant 114 407 dollars, le Comité avait noté que le demandeur avait contrevenu aux dispositions du Manuel des achats en entreprenant de négocier le prix avec le fournisseur⁹. Dans un autre cas, représentant 62 292 dollars, le groupe des achats n'a fait que demander des prix, alors qu'il aurait dû engager la procédure de mise en concurrence¹⁰.

Comité d'adjudication

95. Il n'y avait pas de comité d'adjudication, contrairement aux dispositions des Règles de gestion financière (règle 105.14) et du Manuel des achats (par. 10.6).

⁹ Selon la section 9.11.1 du Manuel des achats, avant la fermeture des soumissions, il ne doit y avoir aucune communication entre les récipiendaires de l'appel d'offres et l'Organisation des Nations Unies, à l'exception du fonctionnaire chargé des achats qui a été désigné comme le seul point de contact des soumissionnaires à l'ONU.

¹⁰ Section 9.4.2 (2) a) du Manuel des achats.

96. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il doit se conformer rigoureusement aux dispositions du Manuel des achats.

Publicité

97. D'après le même échantillonnage, le Comité a noté que le groupe des achats et des marchés ne faisait aucune publicité (ni dans les journaux ni par Internet), même pour les achats d'une valeur élevée, et qu'il préférerait solliciter directement les fournisseurs invités. Cette méthode est autorisée par la règle de gestion financière 105.14 (« Procédures formelles d'appel à la concurrence : appel d'offres ou invitation à soumissionner avec publicité préalable ou sollicitation directe de fournisseurs invités »), à condition qu'elle soit également autorisée par le Secrétaire général; en effet, selon la règle de gestion financière 5.13, « les marchés de matériel, fournitures et autres articles nécessaires sont passés par adjudication avec publicité préalable, sauf lorsque le Secrétaire général estime que l'intérêt de l'Organisation justifie une dérogation à cette règle ». Il n'y avait pas d'autorisation du Secrétaire général dans les archives.

98. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il utilise la publicité pour inviter les fournisseurs éventuels.

Procédure d'adjudication

99. D'après l'échantillon analysé, le Comité a constaté que pour 7 % des adjudications, l'évaluation technique n'était pas suffisamment étayée par des documents, lesquels se limitaient parfois à de brefs courriers électroniques ne faisant aucune mention des critères énoncés dans le cahier des charges. Selon le Manuel des achats (art. 11.6.7), le comité d'évaluation doit réaliser l'évaluation technique et en préparer un compte rendu écrit faisant état de la valeur relative des propositions concurrentes et classant les soumissionnaires par ordre décroissant de qualité.

100. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il doit étayer les résultats des évaluations techniques par des documents, comme l'exige le Manuel des achats aux fins de transparence.

15. Prévention et gestion des fraudes informatiques et télématiques

101. Le Comité a examiné les procédures de prévention et de gestion des fraudes informatiques et télématiques à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU DC) et a constaté certaines lacunes.

Politiques et conformité

102. Le Comité a noté que l'ONU DC n'avait pas suivi les directives officielles de l'Organisation des Nations Unies concernant la prévention de la fraude¹¹. Mis à part les cas où l'ONU DC s'est doté de politiques équivalentes couvrant les questions de

¹¹ Voir ST/AI/189, ST/AI/371, ST/AI/397, ST/AI/2004/3, ST/IC/2005/19, ST/SGB/1994/272, ST/SGB/2004/15 et la résolution 59/563 de l'Assemblée générale.

la maîtrise des informations, de l'éthique, de la fraude et de la responsabilité financière, cette situation présente le risque que l'Office fonctionne sans les politiques appropriées.

103. Le Comité recommande que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime élabore, complète ou mette à jour des politiques portant sur la gestion du risque des pratiques électroniques répréhensibles en s'inspirant de modèles de politiques.

104. L'ONU DC reconnaît qu'il se peut que le Bulletin du Secrétaire général ST/SGB/2004/15 (Utilisation des moyens et des données informatiques et télématiques) et les autres politiques puissent ne pas être mis à jour assez rapidement pour suivre l'évolution des risques informatiques et télématiques nouveaux et des nouvelles formes de fraude, telles que le hameçonnage (forme de fraude consistant à se procurer illégalement des renseignements importants tels que numéros de carte de crédit et de sécurité sociale, noms d'utilisateurs et mots de passe), qui ciblent les organisations par l'entremise de leur personnel.

105. Le Comité recommande que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime revoie chaque année ses politiques en matière de sécurité pour déterminer si elles sont bien adaptées aux risques existants.

106. C'est au responsable du recrutement qu'il incombe de vérifier les références et le sérieux des candidats avant d'accorder l'accès aux systèmes et aux réseaux; la seule méthode consiste à faire un suivi auprès des trois personnes désignées comme références par les candidats, et aucune procédure particulière n'est prévue pour l'engagement de stagiaires, de consultants ou de prestataires de services. Cette pratique semble s'appliquer à des personnes à qui on accorde des droits étendus, tels que la création de comptes et l'affectation de droits d'accès à d'autres.

107. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime souscrit à la recommandation du Comité concernant la mise en place de procédures plus rigoureuses de vérification des qualifications, y compris pour les non-fonctionnaires et plus particulièrement pour les personnes (administrateurs de systèmes et de bases de données et autres superutilisateurs) jouissant de droits d'accès privilégié.

Incorporation de moyens de protection dans les systèmes informatiques

108. Il n'y avait aucune vérification indépendante des moyens de sécurité des applications conçues pour l'ONU DC ou adaptées à ses besoins précis.

109. L'ONU DC a pris plusieurs mesures pour veiller à ce que ses applications soient conçues et gérées de manière à protéger la sécurité et la confidentialité des données. Cependant, il faudrait améliorer la qualité de la documentation actuelle et remédier à l'absence de mesures de vérification des moyens de sécurité conçus sur mesure ou adaptés en fonction des besoins de l'ONU DC; il faudrait également régler les problèmes liés à l'absence de procédure systématique de contrôle du changement et au nombre et à la disparité des pratiques en matière de mise au point d'applications.

110. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il mette en œuvre des pratiques formelles visant à garantir que l'attention nécessaire est accordée à la sécurité

lors de la conception, du développement et de la personnalisation des applications et des bases de données.

111. L'accès aux systèmes est contrôlé au moyen de la conjonction d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Bien que les logiciels d'enregistrement des frappes au clavier et d'autres formes de logiciels espions soient faciles à se procurer, l'ONUSDC n'a pas encore envisagé d'autres moyens d'authentifier les utilisateurs du système et n'applique pas actuellement les règles de mise à jour des mots de passe, en raison de la résistance des utilisateurs.

112. Faute d'audits sur le partage et la divulgation des mots de passe, il n'existe pas de données factuelles sur l'étendue du problème, encore que l'ONUSDC ait reconnu que certains utilisateurs continuaient de consigner leur mot de passe par écrit.

113. Le Comité recommande que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime réalise des tests au moyen de programmes de perçage de mots de passe dans les meilleurs délais pour déterminer si l'utilisation de mots de passe assure un niveau de sécurité suffisant.

114. L'ONUSDC n'a pas produit de rapports indiquant que des tests en bonne et due forme avaient été réalisés pour vérifier l'adéquation entre les droits d'accès disponibles et les personnes bénéficiant de ces droits. On n'a donc pas pu déterminer combien de comptes sont inactifs ni si les droits d'accès des personnes qui ont quitté l'organisation ont effectivement été annulés.

115. Pour les applications mises au point ou personnalisées par des fournisseurs extérieurs, l'ONUSDC a indiqué que l'intégrité de l'accès aux fonctionnalités ou aux données n'était pas vérifiée.

116. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il faudrait contrôler l'intégrité de l'accès aux fonctionnalités ou aux données pour toutes les applications mises au point ou personnalisées par des fournisseurs extérieurs.

16. Division de l'analyse des politiques et des relations publiques

117. La Division comporte deux services. Le Service des relations publiques et des relations interinstitutions, par le biais de la Section de la sensibilisation, de la Section du cofinancement des partenariats et du Bureau de liaison de New York, gère les relations avec les États Membres et les organismes internationaux. Le Service de l'analyse des politiques et de la recherche comprend quatre sections : la Section scientifique et du laboratoire, la Section de la recherche et de l'analyse, le Groupe des évaluations indépendantes et le Groupe de la planification stratégique. La mise en place de ces deux derniers groupes démontre que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUSDC) est devenu de plus en plus conscient de la nécessité de l'évaluation et de la planification stratégique. Le Comité a évalué les premiers résultats de cette nouvelle structure.

Groupe des évaluations indépendantes

118. Le Comité a examiné 9 des 27 rapports que le Groupe a publiés entre 2003 et mai 2005. En 2003, tous les rapports d'évaluation traitaient de projets concernant un seul pays ou une seule région, comme par exemple le projet visant à renforcer la capacité de contrôle du service des douanes de la Fédération de Russie le long de la

frontière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan. Cette situation résultait en partie de l'influence exercée par les États donateurs, qui voulaient évaluer les projets qu'ils avaient cofinancés. L'absence d'indicateurs quantitatifs de succès permettant d'établir des paramètres tangibles de réussite était mentionné dans sept des rapports d'évaluation.

119. En revanche, 3 des 27 rapports publiés portaient sur la politique mondiale de l'ONU, en abordant respectivement les thèmes suivants : a) la lutte contre le blanchiment d'argent; b) la lutte contre la traite d'êtres humains; et c) la diffusion d'outils et de référentiels par l'Office. Ils mettaient en évidence l'absence d'une stratégie d'ensemble et de plans véritablement intégrés, en indiquant que les plans étaient mis au point sur une base annuelle et prévoyaient des activités à court terme.

120. L'ONU préconise l'adoption d'indicateurs de succès, conformément aux conclusions des rapports d'évaluation mentionnés plus haut. De plus, le cadre stratégique définit de nombreux indicateurs pour chaque groupe ou section de l'organisation. Cependant, les indicateurs ne portent pas tous sur les résultats finaux des projets. Le budget-programme 2004-2005 établit des indicateurs qui sont plus précis, mais ne portent toujours pas sur les résultats.

121. À intervalles réguliers, l'ONU publie des estimations concernant la production, le trafic et l'abus de drogues illicites ainsi que des données sur l'évolution de la criminalité et des systèmes de justice pénale. Ces informations permettent aux États Membres (en tant que communauté internationale) d'évaluer les résultats des efforts visant à prévenir et à maîtriser les drogues illicites et la criminalité.

122. Le Comité recommande à l'ONU d'élaborer des indicateurs de succès visant à mesurer les effets directs des projets et activités de coopération technique mis en œuvre, conformément aux Règlements et règles régissant la planification des programmes.

123. L'ONU a indiqué que, tant au niveau des projets et des activités qu'à celui de la stratégie de l'organisation, les efforts ciblés visant à accorder la priorité aux résultats et à mesurer ces derniers vont bien. Une série d'ateliers à l'intention du personnel et de la direction, au siège et dans les bureaux extérieurs, favorisera l'acquisition de la culture et des compétences nécessaires à la mise en œuvre et au contrôle. La stratégie à moyen terme devrait être approuvée au début de 2007, et s'accompagner d'un plan d'action biennal comprenant des projets liés à des résultats.

Examen du bureau de New York

124. Le Comité a effectué un audit du Bureau de liaison de New York en tenant compte de la préoccupation exprimée par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/270 en date du 23 décembre 2003, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général d'examiner la structure et les fonctions de tous les bureaux de liaison ou de représentation à New York d'organisations ayant leur siège ailleurs qui étaient financés par le budget ordinaire et de lui faire rapport à ce sujet.

125. En réponse à cette demande, le Secrétaire général a présenté un rapport à l'Assemblée générale (voir A/59/395), dans lequel il concluait que l'ONU a) assurait la liaison opérationnelle avec d'autres partenaires des Nations Unies au Siège, notamment le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité

exécutif pour les affaires économiques et sociales, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les organes intergouvernementaux; b) œuvrait à la promotion des objectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime parmi les délégations au Siège et maintenait également des rapports étroits avec les institutions financières internationales installées à Washington afin qu'elles continuent d'appuyer les activités de lutte contre le blanchiment de capitaux et les plans d'action dans le domaine international de lutte contre la drogue; et c) travaillait également avec des entités extérieures à l'ONU en Amérique du Nord, notamment des départements du Gouvernement des États-Unis, des établissements universitaires, des laboratoires d'idées et d'autres organisations de la société civile.

126. Le Bureau de liaison de New York figure dans le plan de travail de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, qui énonce les objectifs pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 mars 2006. Ce plan, dont l'objectif est de décrire les tâches à accomplir (selon le mandat de la Division), énonce des résultats escomptés, des échéances et des dispositifs de réalisation. Le Comité a cependant noté qu'aucun indicateur de réussite n'était prévu pour le Bureau de New York, ce qui signifie que l'ONUSD ne pourrait pas contrôler la mise en œuvre des tâches énumérées dans le rapport susmentionné du Secrétaire général. Depuis l'audit effectué par le Comité, le Bureau a entrepris de mettre à jour son plan de travail.

127. L'ONUSD s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devait s'assurer que des objectifs concrets, assortis d'échéances, figurent dans les plans de travail de son Bureau de New York.

128. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué que le personnel du Bureau de liaison de New York était composé de deux fonctionnaires. Le Comité a constaté que, de fait, six personnes y travaillent. Le Bureau avait un budget global de 1 080 000 dollars pour 2004-2005, qui comprenait les ressources prévues dans le budget ordinaire pour l'ONUSD, soit un montant de 481 300 dollars destiné à financer les postes de deux fonctionnaires (1 P-5 et 1 G-5), et des ressources extrabudgétaires, soit un montant de 598 500 dollars destiné à financer un poste de classe P-3 et un poste de classe G-5, ainsi que les dépenses de fonctionnement. Le personnel comptait également un administrateur de programmes (L-2, financé par un État Membre dans le cadre du programme des experts associés) et un expert de la prévention de la criminalité (L-3, poste extrabudgétaire financé par le Service de la prévention du terrorisme de l'ONUSD à Vienne).

129. Le Comité recommande au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies de faire figurer tous les membres du personnel dans ses futurs rapports sur les bureaux de liaison.

17. Fraude et fraude présumée

130. L'Administration a signalé au Comité qu'aucun cas de fraude ou de fraude présumée n'avait été constaté au cours de l'exercice financier clos le 31 décembre 2005.

D. Remerciements

131. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur général de l'aide qu'il a apportée à son équipe et de l'esprit de coopération dont il a fait preuve.

Le Premier Président
de la Cour des comptes de la France,
Vérificateur principal
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes de la République des Philippines,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
Shauket A. **Fakie**

Le 28 juillet 2006

Note : MM. Carague et Fakie n'ont signé que la version originale anglaise du rapport. M. Séguin a signé les versions française et anglaise.

Annexe

**Suite donnée aux recommandations formulées
par le Comité dans son rapport relatif
à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003^a**

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Total</i>	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
Contrôle des dépenses de programme	2002-2003	Par. 34			1	
Relations avec le PNUD	2002-2003	Par. 36			1	
Nouvelle répartition des dépenses	2002-2003	Par. 41			1	
Comptabilisation des engagements	2002-2003		Par. 47		1	Par. 53 à 55
Comptes bancaires	2002-2003		Par. 53		1	Par. 73 à 75
Changement de comptes bancaires	2002-2003	Par. 58			1	
Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	1998-1999		Par. 63		1	Par. 78 à 81
Matériel durable	2002-2003		Par. 65		1	Par. 82 à 85
Calcul du taux d'exécution du budget	2000-2001		Par. 72		1	
Projets en cours – programmation/recouvrement des fonds	2000-2001		Par. 80		1	Par. 64 et 65
Suivi des rapports de vérification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale non reçus	2000-2001		Par. 90		1	Par. 56 à 59
Projets exécutés sur le plan national – contrôles et obligations	2000-2001		Par. 96		1	Par. 56 à 59
Rapports de vérification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale – harmonisation et présentation	2000-2001		Par. 99		1	Par. 56 à 59
Rapports assortis de réserves	2000-2001		Par. 104		1	
Gestion des encaisses et des comptes de banque	2000-2001		Par. 106		1	Par. 73 à 75
Rapports financiers des bureaux extérieurs	2000-2001	Par. 110			1	
Total						
Nombre		5	11	–	16	
Pourcentage		31	69	–	100	

^a Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 51 (A/59/5/Add.9)*, chap. II.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, numérotés de I à III, ainsi que les tableaux, numérotés de 1 à 5, et les notes y relatives, qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Directeur exécutif. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur compte tenu des circonstances, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Directeur exécutif, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au 31 décembre 2005 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

En outre, nous estimons que les opérations du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

Le Premier Président
de la Cour des comptes de la France,
Vérificateur principal
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU,
Président de la Commission de vérification
des comptes de la République des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le 28 juillet 2006

Note : Les commissaires sud-africain et philippin n'ont signé que la version originale anglaise de la présente opinion. Le commissaire français a signé les versions anglaise et française.

Chapitre IV

Certification des états financiers

Le 10 mai 2006

Je certifie que les états financiers vérifiés du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues qui figurent ci-après, numérotés de I à III, ainsi que les notes et les tableaux y afférents, sont corrects, d'après nos documents officiels et les rapports certifiés reçus d'autres agents d'exécution.

Le Directeur exécutif de l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime
(*Signé*) Antonio Maria **Costa**

Chapitre V

États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

Abréviations utilisées dans les états financiers

CAMH	Centre for Addiction and Mental Health
CICP	Centre des Nations Unies pour la prévention de la criminalité internationale
ECSWPR	Centre européen de recherche en politique sociale
FAK	Fondation Aga Khan
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GILEAD	Gilead Church
IFND	International Federation of NGOs for the Prevention of Drugs and Substance Abuse
NCA	Norwegian Church Aid
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMI	Organisation maritime internationale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PROFA	Asociación Dominicana Pro-Bienestar de la Familia
UA	Union africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNICRI	Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UPU	Union postale universelle
USAID	United States Agency for International Development
WC	World Concern
WSB	Bureau mondial du scoutisme

État I

Recettes et dépenses et évolution des soldes des fonds pour l'exercice biennal 2004-2005

(En dollars des États-Unis)

	Note	Fonds d'affectation générale : appui a	Fonds d'affectation générale : programme b	Fonds d'affectation spéciale : programme c	Total d = (a+b+c)	Total 2002-2003
Recettes						
Contributions volontaires (tableau 1)	2 f)	29 441 737	1 387 281	102 395 020	133 224 038	112 424 727
Contributions au titre de la participation aux coûts (tableau 1)		–	–	29 201 850	29 201 850	30 979 972
Recettes au titre des dépenses d'appui (tableau 3)	2 m)	9 224 282	–	–	9 224 282	7 221 700
Donations de sources publiques	5	–	–	3 678 913	3 678 913	2 479 857
Intérêts créditeurs	6	2 614 576	–	887 560	3 502 136	5 050 215
Recettes accessoires	7	30 195	–	(2 173 927)	(2 143 732)	1 130 064
Élimination/consolidation : recettes au titre des dépenses d'appui	2 m)	(9 224 282)	–	–	(9 224 282)	(7 221 700)
Total, recettes		32 086 508	1 387 281	133 989 416	167 463 205	152 064 835
Dépenses						
Budget-programme (tableau 2)		–	4 174 050	117 299 883	121 473 933	102 295 651
Dépenses d'appui aux programmes :						
Agents d'exécution (tableau 3)		–	4 595	3 977 604	3 982 199	2 652 803
PNUCID (tableau 3)		–	308 383	8 915 899	9 224 282	7 221 700
Budget biennal de fonctionnement (tableau 4)		41 002 407	–	505 039	41 507 446	32 959 080
Élimination/consolidation : dépenses d'appui	2 m)	(8 915 899)	(308 383)	–	(9 224 282)	(7 221 700)
Total, dépenses		32 086 508	4 178 645	130 698 425	166 963 598	137 907 534
Excédents des recettes sur les dépenses		–	(2 791 364)	3 290 991	499 627	14 157 301
Autres variations des soldes des fonds :						
Économies sur les engagements de l'année précédente		–	141 158	–	141 158	684 164
Remboursements aux donateurs	2 n)	–	–	(342 891)	(342 891)	(2 808 670)
Ajustements sur exercices antérieurs	3	–	(976 363)	–	(976 363)	(940 942)
Ajustements interfonds	8	–	(140 496)	140 496	–	–
Variation nette des provisions	9	–	(781 241)	148 587	(632 654)	273 121
Charges extraordinaires		–	–	–	–	(1 645 467)
Variation nette des soldes des fonds		–	(4 548 306)	3 237 183	(1 311 123)	9 719 507
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier		–	10 969 143	52 171 784	63 140 927	53 421 420
Solde des fonds au 31 décembre 2005	10	–	6 420 837	55 408 967	61 829 804	63 140 927

État II

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2005

(En dollars des États-Unis)

	Note	Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total	Total 2003
Actif					
Encaisse et dépôts à terme	11	1 150 879	3 767 623	4 918 502	9 101 266
Placements	12	19 498 474	49 493 279	68 991 753	57 753 502
Comptes débiteurs :					
Montants à recevoir du Fonds général de l'ONU		1 498 923	–	1 498 923	–
Intérêts courus		995 774	–	995 774	596 057
Autres comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance	13	633 111	466 871	1 099 982	432 013
Autres actifs :					
Avances de fonctionnement aux agents d'exécution (tableau 5)		–	5 284 944	5 284 944	14 920 751
Total, actif		23 777 161	59 012 717	82 789 878	82 803 589
Passif					
Engagements non réglés	14	608 266	2 836 340	3 444 606	3 838 213
Comptes créditeurs :					
Montants dus au Fonds général de l'ONU		–	–	–	354 298
Autres comptes créditeurs	15	4 748 058	40 002	4 788 060	3 298 535
Autre passif :					
Fonds de fonctionnement dus aux agents d'exécution (tableau 5)		–	727 408	727 408	171 616
Total, passif		5 356 324	3 603 750	8 960 074	7 662 662
Réserves et soldes des fonds					
<i>Réserves</i>					
Réserve opérationnelle	16	12 000 000	–	12 000 000	12 000 000
		12 000 000	–	12 000 000	12 000 000
Soldes des fonds					
Engagements au titre de l'appui et des projets en cours	10	6 420 837	55 408 967	61 829 804	63 140 927
	17	6 420 837	55 408 967	61 829 804	63 140 927
Total, réserves et soldes des fonds		18 420 837	55 408 967	73 829 804	75 140 927
Total, passif, réserves et soldes des fonds		23 777 161	59 012 717	82 789 878	82 803 589

État III

État des flux de trésorerie de l'exercice biennal 2004-2005

(En dollars des États-Unis)

	<i>Fonds d'affectation générale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	Total	Total 2003
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement				
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)	(2 791 364)	3 290 991	499 627	14 157 301
Diminution/(augmentation) du montant net des avances de fonctionnement consenties à des agents d'exécution	453 222	9 738 377	10 191 599	(6 059 635)
Diminution/(augmentation) des autres sommes à recevoir	–	–	–	940 942
Diminution/(augmentation) des autres comptes débiteurs	(201 098)	(466 871)	(667 969)	30 871
(Diminution)/augmentation des engagements non réglés	(112 578)	(281 029)	(393 607)	(1 337 802)
Augmentation/(diminution) des autres sommes à payer	1 598 110	(108 585)	1 489 525	1 471 391
À déduire : intérêts créditeurs	(2 614 576)	(887 560)	(3 502 136)	(5 050 215)
Encaisse nette provenant du fonctionnement (décaissements)	(3 668 284)	11 285 323	7 617 039	4 152 853
Flux de trésorerie provenant des activités de placement				
Augmentation/(diminution) des sommes dues au Fonds général de l'ONU	(1 853 221)	–	(1 853 221)	321 244
(Augmentation)/diminution des intérêts courus	(399 717)	–	(399 717)	(583 479)
À ajouter : intérêts créditeurs	2 614 576	887 560	3 502 136	5 050 215
Encaisse nette provenant des activités de placement	361 638	887 560	1 249 198	4 787 980
Flux de trésorerie provenant d'autres sources				
Économies réalisées au titre d'engagements de l'exercice précédent	141 158	–	141 158	684 164
Remboursements aux donateurs	–	(342 891)	(342 891)	(2 808 670)
Ajustements sur exercices antérieurs	(976 363)	–	(976 363)	(940 942)
Ajustements interfonds	(140 496)	140 496	–	–
Diminution/(augmentation) des provisions	(781 241)	148 587	(632 654)	(1 372 346)
Encaisse nette provenant d'autres sources (décaissements)	(1 756 942)	(53 808)	(1 810 750)	(4 437 794)
Augmentation/(diminution) nette de l'encaissement, des dépôts à terme et des placements	(5 063 588)	12 119 075	7 055 487	4 503 039
Encaisse et dépôts à terme au 1^{er} janvier 2004	25 712 941	41 141 827	66 854 768	62 351 729
Encaisse, dépôts à terme et placements au 31 décembre 2005	20 649 353	53 260 902	73 910 255	66 854 768

Tableau 1
État des contributions volontaires pour l'exercice biennal 2004-2005

(En dollars des États-Unis)

Contributions	Recettes			Contributions annoncées				
	Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total	Contributions non encaissées au 1 ^{er} janvier 2004	Contributions annoncées en 2004-2005 et ajustement de contributions annoncées antérieurement	Contributions encaissées en 2004-2005	Ajustements de change ^a	Contributions non encaissées au 31 décembre 2005
	a	b	c = (a + b)	d	e	f = c	g	h = (d + e + f + g)
Algérie	20 000	–	20 000	–	30 000	(20 000)	–	10 000
Australie	601 600	2 301 858	2 903 458	988 485	1 914 973	(2 903 458)	–	–
Allemagne	1 469 161	1 061 369	2 530 530	560 058	2 988 222	(2 530 530)	–	1 017 750
Arabie saoudite ^b	149 954	–	149 954	–	149 954	(149 954)	–	–
Autriche	282 367	1 236 744	1 519 111	–	1 519 111	(1 519 111)	–	–
Bahamas	950	–	950	–	950	(950)	–	–
Bangladesh	2 000	–	2 000	1 000	1 000	(2 000)	–	–
Belgique	252 289	487 563	739 852	207 143	540 447	(739 852)	(7 738)	–
Bolivie	–	–	–	9 000	–	–	–	9 000
Cambodge	–	9 000	9 000	–	9 000	(9 000)	–	–
Cameroun	1 663	–	1 663	1 903	–	(1 663)	(240)	–
Canada	806 094	2 188 269	2 994 363	801 525	2 961 928	(2 994 363)	(38 321)	730 769
Chine	122 345	23 076	145 421	–	145 421	(145 421)	–	–
Colombie	80 000	–	80 000	–	80 000	(80 000)	–	–
Commission européenne	–	2 641 370	2 641 370	10 071 021	4 847 773	(2 641 370)	710 420	12 987 844
Croatie	1 000	–	1 000	–	1 000	(1 000)	–	–
Danemark	1 633 657	2 446 028	4 079 685	663 657	3 409 296	(4 079 685)	6 822	–
Égypte	–	–	–	2 000	(1 000)	–	–	1 000
Émirats arabes unis	50 000	–	50 000	–	50 000	(50 000)	–	–
Espagne	244 640	828 308	1 072 948	–	2 220 523	(1 072 948)	–	1 147 575
États-Unis d'Amérique	6 006 285	40 784 940	46 791 225	47 180 925	38 591 129	(46 791 225)	–	38 980 829
Fédération de Russie	528 600	471 400	1 000 000	–	1 000 000	(1 000 000)	–	–
Finlande	274 426	1 886 077	2 160 503	660 422	2 330 963	(2 160 503)	(2 462)	828 420
France	1 879 929	2 026 435	3 906 364	–	3 906 364	(3 906 364)	–	–

Contributions	Recettes			Contributions annoncées				
	Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total	Contributions non encaissées au 1 ^{er} janvier 2004	Contributions annoncées en 2004-2005 et ajustement de contributions annoncées antérieurement	Contributions encaissées en 2004-2005	Ajustements de change ^a	Contributions non encaissées au 31 décembre 2005
	a	b	c = (a + b)	d	e	f = c	g	h = (d + e + f + g)
Grèce	35 000	–	35 000	–	35 000	(35 000)	–	–
Hongrie	–	–	–	–	–	–	–	–
Inde	119 950	–	119 950	60 000	119 975	(119 950)	(25)	60 000
Irlande	726 411	727 736	1 454 147	–	1 454 147	(1 454 147)	–	–
Israël	20 000	–	20 000	–	20 000	(20 000)	–	–
Italie	6 899 625	13 722 185	20 621 810	–	20 621 810	(20 621 810)	–	–
Japon	2 597 799	2 940 461	5 538 260	2 000 000	3 538 260	(5 538 260)	–	–
Koweït	5 000	–	5 000	10 000	10 000	(5 000)	–	15 000
Liban	5 000	–	5 000	–	5 000	(5 000)	–	–
Liechtenstein	–	50 000	50 000	–	250 000	(50 000)	–	200 000
Luxembourg	–	2 993 030	2 993 030	1 123 594	2 082 828	(2 993 030)	(13 392)	200 000
Malaisie	60 000	–	60 000	–	60 000	(60 000)	–	–
Malte	601	–	601	–	601	(601)	–	–
Maroc	9 000	–	9 000	6 000	3 000	(9 000)	–	–
Mexique	200 000	200 000	400 000	–	400 000	(400 000)	–	–
Monaco	20 000	–	20 000	–	20 000	(20 000)	–	–
Myanmar	–	14 667	14 667	–	14 667	(14 667)	–	–
Norvège	2 303 249	925 271	3 228 520	377 924	2 853 170	(3 228 520)	(2 574)	–
Nouvelle-Zélande	139 840	–	139 840	–	139 840	(139 840)	–	–
Pakistan	3 021	–	3 021	–	3 021	(3 021)	–	–
Panama	7 667	–	7 667	–	7 667	(7 667)	–	–
Pays-Bas	–	163 473	163 473	16 414	147 059	(163 473)	–	–
Pologne	–	10 000	10 000	–	10 000	(10 000)	–	–
Portugal	50 000	–	50 000	–	50 000	(50 000)	–	–
Qatar	–	–	–	–	250 000	–	–	250 000
République de Corée	150 000	–	150 000	–	150 000	(150 000)	–	–

Contributions	Recettes			Contributions annoncées				
	Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total	Contributions non encaissées au 1 ^{er} janvier 2004	Contributions annoncées en 2004-2005 et ajustement de contributions annoncées antérieurement	Contributions encaissées en 2004-2005	Ajustements de change ^a	Contributions non encaissées au 31 décembre 2005
	a	b	c = (a + b)	d	e	f = c	g	h = (d + e + f + g)
République démocratique populaire lao	2 000	3 000	5 000	1 000	5 000	(5 000)	–	1 000
République tchèque	162 407	243 610	406 017	–	406 017	(406 017)	–	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	7 917 598	7 917 598	2 819 982	5 723 009	(7 917 598)	(12 485)	612 908
Singapour	10 000	–	10 000	–	10 000	(10 000)	–	–
Slovénie	–	–	–	1 263	(1 263)	–	–	–
Sri Lanka	10 000	–	10 000	–	10 000	(10 000)	–	–
Suède	2 466 561	13 204 631	15 671 192	–	15 671 192	(15 671 192)	–	–
Suisse	153 975	166 921	320 896	80 000	320 896	(320 896)	(1 875)	78 125
Thaïlande	40 000	20 000	60 000	–	60 000	(60 000)	–	–
Tunisie	4 952	–	4 952	–	4 952	(4 952)	–	–
Turquie ^c	200 000	700 000	900 000	–	900 000	(900 000)	–	–
Venezuela	20 000	–	20 000	20 000	10 000	(20 000)	–	10 000
Total, contributions volontaires	30 829 018	102 395 020	133 224 038	67 663 226	122 062 902	(133 224 038)	638 130	57 140 220
Participation aux coûts								
Antigua-et-Barbuda	–	119 575	119 575	119 575	–	(119 575)	–	–
Bolivie	–	–	–	230 828	–	–	–	230 828
Brésil	–	19 122 479	19 122 479	14 644 925	13 010 911	(19 122 479)	–	8 533 357
Colombie	–	533 978	533 978	559 135	549 261	(533 978)	–	574 418
Émirats arabes unis	–	290 700	290 700	–	290 700	(290 700)	–	–
Jamahiriya arabe libyenne	–	1 400 000	1 400 000	–	1 400 000	(1 400 000)	–	–
Mexique	–	75 047	75 047	–	75 047	(75 047)	–	–
ONUSIDA	–	5 279 743	5 279 743	141 500	5 304 099	(5 279 743)	–	165 856

Contributions	Recettes			Contributions annoncées				
	Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total	Contributions non encaissées au 1 ^{er} janvier 2004	Contributions annoncées en 2004-2005 et ajustement de contributions annoncées antérieurement	Contributions encaissées en 2004-2005	Ajustements de change ^a	Contributions non encaissées au 31 décembre 2005
	a	b	c = (a + b)	d	e	f = c	g	h = (d + e + f + g)
Pérou	–	2 380 328	2 380 328	1 642 822	2 130 776	(2 380 328)	(734)	1 392 536
Total, participation aux coûts	–	29 201 850	29 201 850	17 338 785	22 760 794	(29 201 850)	(734)	10 896 995

^a Dans le cas des annonces de contributions faites dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis, l'ajustement correspond à l'effet des variations des taux de change sur les montants encaissés et à la réévaluation des montants non encaissés.

^b Y compris des contributions annoncées ou encaissées d'un montant total de 50 000 dollars à utiliser en 2006.

^c Outre le montant de 900 000 dollars reçu en 2004-2005, la Turquie a versé en 2003 un montant de 500 000 dollars à utiliser en 2004, qui a été inclus dans les états financiers de l'exercice 2002-2003.

Tableau 2
Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

(En dollars des États-Unis)

Activité	Fond d'affectation générale			Fond d'affectation spéciale			Total		
	Budget 2004-2005	Dépenses 2004-2005	Solde	Budget 2004-2005	Dépenses 2004-2005	Solde	Budget 2004-2005	Dépenses 2004-2005	Solde
Par domaine d'activité									
A. Programme de base									
1. Recherche, analyse et campagnes contre la drogue									
Recherche et analyse des tendances	1 351 600	1 285 509	66 091	781 400	455 640	325 760	2 133 000	1 741 149	391 851
Surveillance des cultures illicites pour la production de drogues	615 400	540 627	74 773	910 400	980 707	(70 307)	1 525 800	1 521 334	4 466
Services de laboratoire et services scientifiques	703 000	445 823	257 177	30 400	30 516	(116)	733 400	476 339	257 061
Total A.1	2 670 000	2 271 959	398 041	1 722 200	1 466 863	255 337	4 392 200	3 738 822	653 378
2. Services et conseils concernant les orientations générales et l'adhésion aux traités									
Services de conseil juridique	–	–	–	1 664 400	1 547 869	116 531	1 664 400	1 547 869	116 531
Services informatiques	1 442 300	1 201 014	241 286	75 200	312 288	(237 088)	1 517 500	1 513 302	4 198
Total A.2	1 442 300	1 201 014	241 286	1 739 600	1 860 157	(120 557)	3 181 900	3 061 171	120 729
3. Assistance et conseils techniques									
a) Défis mondiaux									
VIH/sida	–	–	–	2 004 400	1 937 008	67 392	2 004 400	1 937 008	67 392
Prévention, traitement et réinsertion	310 400	357 292	(46 892)	1 489 400	790 284	699 116	1 799 800	1 147 576	652 224
Total partiel 3 a)	310 400	357 292	(46 892)	3 493 800	2 727 292	766 508	3 804 200	3 084 584	719 616
b) Lutte contre le trafic de drogues									

Activité	Fond d'affectation générale			Fond d'affectation spéciale			Total		
	Budget 2004-2005	Dépenses 2004-2005	Solde	Budget 2004-2005	Dépenses 2004-2005	Solde	Budget 2004-2005	Dépenses 2004-2005	Solde
Application effective des mesures antidrogues	282 100	132 684	149 416	528 600	673 388	(144 788)	810 700	806 072	4 628
c) État de droit									
Lutte contre le blanchiment d'argent	128 100	145 879	(17 779)	2 499 500	1 753 235	746 265	2 627 600	1 899 114	728 486
Total A.3	720 600	635 855	84 745	6 521 900	5 153 915	1 367 985	7 242 500	5 789 770	1 452 730
Total A	4 832 900	4 108 828	724 072	9 983 700	8 480 935	1 502 765	14 816 600	12 589 763	2 226 837
B. Programme de coopération technique									
1. Recherche, analyse et campagnes contre la drogue									
Recherche et analyse des tendances	8 300	18	8 282	985 900	706 687	279 213	994 200	706 705	287 495
Surveillance des cultures illicites pour la production de drogues	8 900	84 589	(75 689)	5 245 100	5 284 816	(39 716)	5 254 000	5 369 405	(115 405)
Services de laboratoire et services scientifiques	–	–	–	510 600	40 766	469 834	510 600	40 766	469 834
Campagnes contre la drogue	–	–	–	1 093 200	1 518 343	(425 143)	1 093 200	1 518 343	(425 143)
Total B.1	17 200	84 607	(67 407)	7 834 800	7 550 612	284 188	7 852 000	7 635 219	216 781
2. Services et conseils concernant les orientations générales et l'adhésion aux traités									
Services de conseil juridique	–	–	–	285 700	375 778	(90 078)	285 700	375 778	(90 078)
Services informatiques	353 000	–	353 000	225 900	–	225 900	578 900	–	578 900
Total B.2	353 000	–	353 000	511 600	375 778	135 822	864 600	375 778	488 822
3. Assistance et conseils techniques									
a) Défis mondiaux									
VIH/sida	–	602	602)	15 040 200	19 247 726	(4207 526)	15 040 200	19 248 328	(4 208 128)

Activité	Fond d'affectation générale			Fond d'affectation spéciale			Total		
	Budget 2004-2005	Dépenses 2004-2005	Solde	Budget 2004-2005	Dépenses 2004-2005	Solde	Budget 2004-2005	Dépenses 2004-2005	Solde
Prévention, traitement et réinsertion	–	(20 801)	20 801	17 904 000	17 746 041	157 959	17 904 000	17 725 240	178 760
Moyens de subsistance durables	–	–	–	22 865 000	23 196 104	(331 104)	22 865 000	23 196 104	(331 104)
Total partiel 3 a)	–	(20 199)	20 199	55 809 200	60 189 871	(4 380 671)	55 809 200	60 169 672	(4 360 472)
b) Lutte contre le trafic de drogues									
Application effective des mesures antidrogues	–	814	(814)	43 672 900	39 130 523	4 542 377	43 672 900	39 131 337	4 541 563
c) État de droit									
Lutte contre le blanchiment d'argent	–	–	–	1 540 900	1 572 164	(31 264)	1 540 900	1 572 164	(31 264)
Total B.3	–	(19 385)	19 385	101 023 000	100 892 558	130 442	101 023 000	100 873 173	149 287
Total B	370 200	65 222	304 978	109 369 400	108 818 948	550 452	109 739 600	108 884 170	855 430
Total programme (A+B)	5 203 100	4 174 050	1 029 050	119 353 100	117 299 883	2 053 217	124 556 200	121 473 933	3 082 267
Par région									
Programmes mondiaux	325 400	18	325 382	3 388 500	3 349 777	38 723	3 713 900	3 349 795	364 105
Afrique et Moyen-Orient	–	(38 080)	38 080	12 897 500	13 086 899	(189 399)	12 897 500	13 048 819	(151 319)
Europe centrale et orientale	–	–	–	3 389 000	3 108 528	280 472	3 389 000	3 108 528	280 472
Asie occidentale et centrale	–	2 257	(2 257)	32 127 500	27 713 647	4 413 853	32 127 500	27 715 904	4 411 596
Asie du Sud et de l'Est et Pacifique	31 600	23 435	8 165	20 993 500	20 309 269	684 231	21 025 100	20 332 704	692 396
Amérique latine et Caraïbes	13 200	77 592	(64 392)	36 573 400	41 250 828	(4 677 428)	36 586 600	41 328 420	(4 741 820)
Programmes de base	4 832 900	4 108 828	724 072	9 983 700	8 480 935	1 502 765	14 816 600	12 589 763	2 226 837
Total, programme	5 203 100	4 174 050	1 029 050	119 353 100	117 299 883	2 053 217	124 556 200	121 473 933	3 082 267

Tableau 3

Dépenses au titre des programmes et dépenses d'appui aux programmes, par agent d'exécution et par source de financement, pour l'exercice biennal 2004-2005

(En dollars des États-Unis)

	Dépenses au titre des programmes			Appui aux programmes										
	Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total	Agent d'exécution				PNUCID				Total		
				Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total	%	Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total	%	Montant	%	
A. Exécution : PNUCID														
PNUCID	4 152 443	69 638 799	73 791 242	3 002	1 483 553	1 486 555	2,0 ^a	307 216	7 314 205	7 621 421	10,3	1 107 976	12,3	
B. Exécution : agents d'exécution														
<i>Entités relevant des Nations Unies</i>														
UNOPS	21 005	14 711 082	14 732 087	1 575	1 103 332	1 104 907	7,5	1 155	809 110	810 265	5,5	1 915 172	13,0	
<i>Institutions spécialisées des Nations Unies</i>														
FAO	–	6 857 054	6 857 054	–	733 594	733 594	10,7	–	157 822	157 822	2,3	891 416	13,0	
OIT	–	1 129 037	1 129 037	–	115 287	115 287	10,2	–	31 488	31 488	2,8	146 775	13,0	
UNICEF	–	27 963	27 963	–	2 237	2 237	8,0	–	1 398	1 398	5,0	3 635	13,0	
UPU	–	16 724	16 724	–	1 087	1 087	6,5	–	1 087	1 087	6,5	2 174	13,0	
OMS	–	32 753	32 753	–	4 108	4 108	12,5	–	–	–	–	4 108	12,5	
<i>Organisations intergouvernementales</i>														
ECSWPR	–	63 638	63 638	–	4 136	4 136	6,5	–	4 136	4 136	6,5	8 272	13,0	
OMD	–	538 888	538 888	–	44 113	44 113	8,2	–	25 943	25 943	4,8	70 056	13,0	
UA	–	113 039	113 039	–	4 522	4 522	4,0	–	10 174	10 174	9,0	14 696	13,0	
<i>Organisations non gouvernementales</i>														
FAK	–	723 220	723 220	–	54 241	54 241	7,5	–	39 778	39 778	5,5	94 019	13,0	
NCA	–	352 599	352 599	–	22 920	22 920	6,5	–	22 919	22 919	6,5	45 839	13,0	
PROFA	–	109 423	109 423	–	3 284	3 284	3,0	–	10 943	10 943	10,0	14 227	13,0	
Total B	21 005	24 675 420	24 696 425	1 575	2 092 861	2 094 436	8,5	1 155	1 114 798	1 115 953	4,5	3 210 389	13,0	

	Dépenses au titre des programmes			Appui aux programmes											
	Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total	Agent d'exécution			PNUCID			Total					
				Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total	%	Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total	%	Montant	%		
C. Exécution nationale															
<i>Gouvernements</i>	602	22 985 664	22 986 266	18	401 190	401 208	1,7	12	486 896	486 908	2,1	888 116	3,9		
Total C	602	22 985 664	22 986 266	18	401 190	401 208	1,7	12	486 896	486 908	2,1	888 116	3,9		
Total A+B+C	4 174 050	117 299 883	121 473 933	4 595	3 977 604	3 982 199	3,3	308 383	8 915 899	9 224 282	7,6	13 206 481	10,9		

^a Les projets exécutés par les bureaux extérieurs du PNUCID reçoivent une aide administrative du PNUD. Dans certains cas, une modeste proportion des dépenses d'appui est donc destinée au PNUD pour le dédommager de son aide.

Tableau 4
Budget biennal de fonctionnement pour l'exercice biennal 2004-2005

(En dollars des États-Unis)

Poste	Dépenses 2002-2003	Budget 2004-2005	Dépenses de l'exercice 2004-2005		Total	Solde inutilisé au 31 déc. 2005
			Paiements	Engagements non réglés		
Par ligne de crédit						
Appui aux programmes						
Niveau national	17 577 854	20 799 300	20 563 169	179 342	20 742 511	56 789
Siège	5 561 246	9 726 600	9 726 754	66 922	9 793 676	(67 076)
Total partiel	23 139 100	30 525 900	30 289 923	246 264	30 536 187	(10 287)
Gestion et administration						
Total	32 959 080	41 432 200	40 909 564	597 882	41 507 446	(75 246)
Par site						
Niveau national	17 577 854	20 799 300	20 563 169	179 342	20 742 511	56 789
Siège	15 381 226	20 632 900	20 346 395	418 540	20 764 935	(132 035)
Total	32 959 080	41 432 200	40 909 564	597 882	41 507 446	(75 246)
Par objet de dépense						
Dépenses de personnel	24 491 914	31 481 800	31 242 036	341 563	31 583 599	(101 799)
Voyages	1 275 510	1 491 200	1 528 834	25 636	1 554 470	(63 270)
Services contractuels	719 039	1 503 200	913 623	60 812	974 435	528 765
Frais généraux de fonctionnement	3 053 545	3 102 000	3 830 774	47 475	3 878 249	(776 249)
Achats	1 133 460	1 536 100	1 279 804	18 542	1 298 346	237 754
Bourses, subventions, divers	2 285 612	2 317 900	2 114 493	103 854	2 218 347	99 553
Total	32 959 080	41 432 200	40 909 564	597 882	41 507 446	(75 246)
Par source de financement						
Fonds d'affectation spéciale [tableau 3 et note 2 l)]	7 200 429	9 828 000	9 420 938	–	9 420 938	407 062
Fonds d'affectation générale	25 758 651	31 604 200	31 488 626	597 882	32 086 508	(482 308)
Total	32 959 080	41 432 200	40 909 564	597 882	41 507 446	(75 246)

Tableau 5
État des avances de fonctionnement consenties aux agents d'exécution au 31 décembre 2005

(En dollars des États-Unis)

<i>Agents d'exécution</i>	<i>Fonds de fonctionnement détenus par les agents d'exécution au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Avances</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Paiements</i>	<i>Fonds de fonctionnement détenus par les agents d'exécution au 31 décembre 2005</i>	<i>Fonds de fonctionnement dus aux agents d'exécution au 31 décembre 2005</i>
	<i>a)</i>	<i>b)</i>	<i>c)</i>	<i>d)</i>	<i>a+b+c-d</i>	<i>a+b+c-d</i>
Entités relevant des Nations Unies						
CICP	14 783	–	–	–	14 783	–
FNUAP	8 433	–	–	–	8 433	–
PNUD	13 400 926	76 421 693	–	(84 931 841)	4 890 778	–
UNICEF	(9 513)	39 713	–	(30 200)	–	–
UNOPS	681 429	15 719 070	–	(16 778 584)	–	(378 085)
Institutions spécialisées des Nations Unies						
FAO	260 665	7 547 150	48 946	(7 590 648)	266 113	–
OIT	115 092	1 136 450	2 786	(1 244 324)	10 004	–
OMI	6 763	–	–	–	6 763	–
UPU	65 321	(47 510)	–	(17 811)	–	–
OMS	(35 502)	206 650	20 201	(146 711)	44 638	–
Organisations intergouvernementales						
ESCWPR	–	90 000	–	(59 205)	30 795	–
OMD	52 365	299 200	–	(583 001)	–	(231 436)
UA	56 400	–	–	(117 561)	–	(61 161)
Organisations non gouvernementales						
CAMH	(14 241)	–	–	–	–	(14 241)
FAK	–	733 969	–	(776 425)	–	(42 456)
GILEAD	175 080	(175 080)	–	–	–	–
IFND	70 468	(70 468)	–	–	–	–
NCA	(112 360)	487 850	–	(375 519)	–	(29)
PROFA	1 783	109 500	2 818	(112 707)	1 394	–
WC	99	–	–	–	99	–
WSB	11 144	–	–	–	11 144	–
Total	14 749 135	102 498 187	74 751	(112 764 537)	5 284 944	(727 408)

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Objectifs

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a été créé pour permettre à l'Organisation d'exécuter de manière intégrée ses programmes de lutte contre la drogue et le crime, en s'attaquant aux problèmes interdépendants du contrôle des drogues, de la prévention du crime et de la lutte contre le terrorisme international, dans la perspective du développement durable et de la sécurité humaine. Dans le cadre de son programme de lutte contre la drogue, l'Office assume, en tant qu'organe central en matière de contrôle des drogues, la responsabilité exclusive de coordonner et de diriger efficacement toutes les activités menées dans ce domaine par l'Organisation des Nations Unies et centralise les connaissances spécialisées sur le contrôle international des drogues qui intéressent le Secrétariat de l'ONU, y compris les commissions régionales, et les autres organes de l'ONU, ainsi que les États Membres, auxquels il donne des conseils en matière de contrôle international et national des drogues. Le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues finance des programmes et projets de coopération technique dans le domaine du contrôle des drogues.

Note 2

Principes comptables

Les grands principes comptables du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues sont exposés ci-après :

a) *Règles et procédures.* Les comptes du Fonds sont tenus conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et à ses propres règles de gestion financière, et en conformité avec les normes comptables du système des Nations Unies (A/48/530, annexe), que l'Assemblée générale a entérinées dans sa résolution 48/216 C du 23 décembre 1993, et les versions révisées de ces normes;

b) *Normes comptables.* Les comptes sont établis selon la méthode du coût historique, le coût de tout bien acquis étant toutefois passé en charge l'année de l'achat. L'exercice est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives;

c) *Passif éventuel.* La norme comptable des Nations Unies applicable aux prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite exige que des engagements soient prévus dans les comptes dans la mesure requise par les politiques financières de l'Organisation. Si ces engagements n'étaient pas intégralement prévus, il faudrait le signaler dans les notes des états financiers et chiffrer si possible le montant total des charges à prévoir.

Le Fonds n'a pas spécifiquement comptabilisé le montant des charges à payer au titre des frais d'assurance maladie après la cessation de service, qui seront dus lorsque les agents quitteront l'Organisation. Ces paiements sont prévus au budget de fonctionnement et au budget-programme, et les frais effectivement encourus pendant chaque exercice sont comptabilisés en tant que dépenses ordinaires. Pour permettre de mieux apprécier l'ampleur financière du passif éventuel de l'Organisation, une évaluation des prestations au titre de l'assurance maladie après

la cessation de service a été entreprise pour l'exercice biennal 2004-2005. En attendant, l'évaluation des charges à payer au 31 décembre 2005, au titre du budget de fonctionnement, prend en compte tous les fonctionnaires actuellement retraités participant au régime d'assurance ainsi que les fonctionnaires en activité remplissant les conditions voulues pour y participer à cette date. Une provision de 1 351 170 dollars, représentant la valeur actuelle des dépenses qu'aurait à engager l'Organisation au 31 décembre 2005, est inscrite au tableau de la note 16 (réserve opérationnelle), sous réserve d'une réévaluation actuarielle.

La cessation de service des fonctionnaires relevant du Fonds est régie par le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies (chap. IX, Cessation de service). Les prestations qu'il prévoit sont l'indemnité de licenciement, la prime de rapatriement, le versement en compensation de jours de congé annuel accumulés à concurrence de 60 jours et le remboursement de frais connexes. La provision pour la prime de rapatriement est calculée sur la base de 8 % du traitement de base net pour tous les agents dont la rémunération est couverte par le Fonds (voir note 15). Tout passif éventuel concernant les agents affectés à des projets est prévu au budget des projets au titre desquels ces agents sont rémunérés. Pour toute autre prestation au titre de la cessation de service non spécifiquement prévue, une provision a été incluse dans la réserve opérationnelle (voir note 16) sur la base de l'application de la disposition 109 du Règlement du personnel à 221 postes autorisés dans le budget de fonctionnement définitif au titre de l'exercice biennal 2004-2005; 210 d'entre eux étaient occupés au 31 décembre 2005. Concernant les prestations dues après le départ à la retraite, le Fonds est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (voir note 20) dont les états financiers présentent des données détaillées à ce sujet;

d) *Engagements non réglés.* Les engagements non réglés sont des dépenses correspondant à des engagements fermes, mais dont les montants n'ont pas été payés durant l'exercice financier. Les engagements non réglés de l'exercice en cours pour toutes les activités de coopération technique demeurent valides pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice auquel ils se rapportent;

e) *Contributions à des fins déterminées.* Les contributions à des fins déterminées sont comptabilisées en recettes lorsqu'elles sont reçues. Pour les contributions d'un volume important reçues à l'avance, les recettes sont comptabilisées pour des exercices à venir, car le caractère exceptionnel de leur volume et de leur nature risquerait de fausser les résultats des activités opérationnelles et les soldes des fonds;

f) *Contributions à des fins non déterminées.* Jusqu'en 2001, les contributions à des fins générales étaient comptabilisées en recettes sur la base d'engagements écrits. À compter du 1^{er} janvier 2002, elles sont comptabilisées en recettes lorsqu'elles sont reçues, de manière à appliquer de façon cohérente le principe comptable relatif à la comptabilisation des recettes des fonds d'affectation spéciale, et à faire preuve d'une plus grande prudence quant au traitement de toutes les recettes provenant de contributions;

g) *Recettes accessoires.* Les sommes représentant le remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, les gains nets au change et le produit des ventes de biens excédentaires sont comptabilisées comme recettes accessoires;

h) *Intérêts créditeurs.* Les intérêts créditeurs sont calculés sur la base des intérêts perçus et accumulés, produits par des dépôts à vue ou à terme et des placements effectués durant l'exercice financier. Les intérêts produits par des dépôts à vue ou à terme et des placements effectués durant l'exercice financier mais qui ne seront effectivement crédités qu'au cours d'exercices à venir sont comptabilisés comme sommes à recevoir;

i) *Fonds d'affectation générale et spéciale.* Les fonds d'affectation générale sont alimentés par des recettes qui n'ont pas été affectées à des fins déterminées. Ils servent à financer le budget de fonctionnement approuvé pour l'exercice biennal, ainsi que les projets qui ne sont pas financés par des fonds d'affectation spéciale. Les fonds d'affectation spéciale sont alimentés par des recettes affectées à des projets, programmes ou objectifs spécifiques ou à des activités couvrant un champ géographique ou thématique plus étendu;

j) *Encaisses et dépôts à terme.* Les fonds déposés sur des comptes bancaires productifs d'intérêts, les dépôts à vue ou à terme qui sont disponibles immédiatement ou qui seront crédités dans les 12 mois qui suivent la fin de la période, indiqués dans la note 11, et les dépôts à terme venant à échéance 12 mois après la date de la fin de la période, doivent apparaître séparément. Tous les dépôts à terme sont placés conformément aux règles et directives de l'Organisation des Nations Unies en matière de placements;

k) *Placements.* Conformément aux politiques et directives régissant les placements des Nations Unies, les excédents temporaires sont investis dans des valeurs, comme les obligations ou notes cotées AAA, compte tenu des besoins de trésorerie et des offres d'investissement reçues au moment où est effectué le placement. Depuis juillet 2000, les fonds excédentaires par rapport aux besoins courants sont placés dans le pool de placements des Nations Unies (United Nations OAH Investment Pool) pour les bureaux extérieurs, et gérés selon le principe de mise en commun des placements. En juillet 2005, le pool de placements a été diversifié pour y inclure des placements en euros et en dollars des États-Unis. La note 12 donne des précisions sur ces placements comptabilisés au coût de revient. Les placements à long terme d'une valeur comptable de 20 223 489 dollars avaient une valeur marchande de 19 998 682 dollars au 31 décembre 2005;

l) *Conversion des monnaies.* Les états financiers du Fonds sont libellés en dollars des États-Unis, monnaie qui convient le mieux à ses opérations. Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, les opérations effectuées en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont comptabilisées en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies pratiqué à la date de l'opération. La conversion de postes du bilan comptabilisés en d'autres monnaies est également régie par les normes comptables du système des Nations Unies. Pour les postes monétaires (encaisses, éléments d'actif et de passif et tout autre solde à recevoir ou à régler par montants fixes ou à déterminer) ainsi que pour les postes non monétaires à juste valeur comptable, dans des comptes ouverts en d'autres monnaies, la conversion en dollars des États-Unis se fait au taux de change de l'ONU applicable à la date des états financiers. Les postes non monétaires comptabilisés sur la base du coût historique dans d'autres monnaies sont convertis au taux de change opérationnel de l'ONU à la date de l'opération. Lors de la clôture des comptes de l'exercice, le solde du compte « pertes ou gains au change » est porté au débit des recettes accessoires

ou du compte budgétaire, s'il est débiteur, ou au crédit des recettes accessoires, s'il est créditeur;

m) *Dépenses d'appui aux programmes.* Conformément à la pratique suivie par l'Organisation des Nations Unies et avec l'autorisation de la Commission des stupéfiants, son organe directeur, le Fonds, applique un taux d'appui aux programmes pouvant atteindre 13 % affectés à l'exécution des programmes ou projets. Si les programmes ou projets sont exécutés en collaboration avec un autre organisme, ce dernier et le Fonds se partagent les sommes versées au titre de l'appui aux programmes, le montant total ne devant pas dépasser 13 %. Lorsqu'il s'agit d'exécution nationale, le taux d'appui aux programmes est de 5 % maximum. Les dépenses engagées durant l'exercice biennal pour des agents d'exécution en vertu de cet arrangement sont imputées dans les états financiers sur les dépenses de programme, car elles constituent une sortie de fonds. Les montants correspondant aux dépenses d'appui aux programmes qui, en vertu de cet arrangement, sont conservés par le Fonds, ne sont pas imputés sur les dépenses de programme, étant donné que les dépenses ont été engagées dans le cadre du budget biennal d'appui. Ces montants sont comptabilisés à la fois comme recettes au titre des dépenses d'appui aux programmes et comme charges au titre des dépenses d'appui aux programmes et s'annulent par consolidation et élimination (voir état 1). Les montants conservés par le Fonds sont présentés plus en détail par source de financement au tableau 3. Toutefois, les montants non utilisés concernant les activités de programme financées sur des recettes à des fins déterminées sont comptabilisés dans le cadre du budget de fonctionnement, puisqu'ils représentent le remboursement des coûts imputés aux frais d'appui, qui s'élèvent à 8 915 899 dollars pour l'exercice 2004-2005 (contre 6 920 429 dollars pour l'exercice biennal 2002-2003).

n) *Remboursements aux donateurs.* Conformément aux conditions stipulées dans les accords de financement, les donateurs sont remboursés des montants non utilisés au titre de certains projets dont l'exécution a été menée à bien.

Note 3

Ajustement au titre d'exercices antérieurs

Nonobstant ses rapports financiers antérieurs certifiés, le PNUD a imputé rétroactivement à des comptes de projets et du budget d'appui qui ont été clôturés ou pour lesquels on ne disposait pas de fonds suffisants, des charges d'un montant total de 976 363 dollars pendant l'exercice biennal 2002-2003. Les ressources correspondantes avaient été inscrites à un compte d'attente en attendant la validation de ces charges. À la suite de leur validation pendant l'exercice 2004-2005, le montant susmentionné a été déduit des provisions (voir al. d) de la note 9 ci-après) et comptabilisé aux dépenses d'exercices antérieurs.

Note 4

Dépenses engagées au titre du budget ordinaire

Le montant total des dépenses (167 430 449 dollars) qui figure à l'état I n'inclut pas les montants suivants se rapportant à l'exercice 2004-2005, qui ont été financés au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (en dollars des États-Unis) :

<i>Dépenses</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Dépenses de personnel	16 840 031	14 769 268
Voyages officiels	1 742 527	1 455 149
Services contractuels	1 147 106	1 075 967
Frais généraux de fonctionnement	628 599	318 941
Achats	527 222	336 262
Bourses, dons, etc.	89 885	47 922
Total	20 975 370	18 003 509

Note 5

Donations de sources publiques

Le montant des donations de sources publiques reçues en 2004-2005 s'établissait comme suit (en dollars des États-Unis) :

<i>Donateur</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Association internationale des services d'hôtellerie et de conférence, Japon	–	100 000
Banque asiatique de développement	15 629	–
Centre canadien d'analyse des transactions et rapports financiers	123 920	232 883
Centre japonais de prévention contre la drogue	334 969	369 389
COPARMEX, Mexique	110 000	–
Fondation Smithers	21 470	–
Fonds de l'OPEP	40 000	70 000
Fonds de solidarité islamique	–	10 000
Human Security Trust Fund	1 588 940	1 468 119
Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice	78 170	–
Lions Club, Japon	–	12 000
Lions Club, Luxembourg	–	23 096
Organisation des États américains	14 717	–
PNUD, Asie centrale	450 159	–
PNUD, Chine	76 000	42 750
PNUD, Myanmar	739 627	151 620
Union postale universelle	21 612	–
Université de Californie	63 700	–
Total	3 678 913	2 479 857

Note 6**Intérêts créditeurs**

En 2004-2005, le montant total des intérêts acquis s'est élevé à 3 502 136 dollars (contre 5 050 215 dollars en 2002-2003). Les sommes provenant des fonds d'affectation spéciale et des fonds d'affectation générale ne font pas l'objet de placements distincts. Jusqu'en 1995, le montant total des intérêts produits par les placements était réparti entre les deux catégories de fonds en fonction de leurs soldes moyens respectifs. Toutefois, le montant des intérêts répartis sur les fonds d'affectation spéciale doit être affecté plus expressément aux fonds d'affectation spéciale inclus dans le solde des fonds. D'autre part, les accords relatifs aux fonds d'affectation spéciale ne prévoient pas tous l'accumulation des intérêts courus ou leur comptabilisation systématique. Depuis 1996, cependant, lorsque les arrangements de financement des donateurs prévoient spécifiquement l'accumulation des intérêts courus ou leur comptabilisation à un compte spécial, ceux-ci ont été crédités au fonds d'affectation spéciale concerné, et calculés sur le solde inutilisé à la fin de 2004 et à la fin de 2005. C'est ainsi qu'en 2004-2005, des intérêts créditeurs (887 560 dollars) ont été affectés à des fonds d'affectation spéciale à la demande expresse des donateurs. Le solde des intérêts acquis en 2004-2005, s'élevant à 2 614 576 dollars, a été reversé au fonds d'affectation générale.

Note 7**Recettes accessoires**

En 2004-2005, les recettes accessoires (en dollars des États-Unis) se sont établies comme suit :

<i>Recettes diverses</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>
Produit de la vente de trousseaux d'identification des drogues	164 410	21 245
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	62 574	–
Gains (pertes au change)	(2 448 047)	918 490
Recettes diverses	77 331	190 329
Total	(2 143 732)	1 130 064

Pendant l'exercice biennal 2004-2005, une perte d'un montant net de 2 448 047 dollars a été comptabilisée, du fait de la conversion de dollars des États-Unis en euros aux fins de placement et de la conversion des sommes en euros en dollars des États-Unis le 31 décembre 2005, en application de la règle comptable exposée à l'alinéa 1) de la note 2.

Note 8**Ajustements interfonds**

Le montant total des ajustements interfonds (en dollars des États-Unis) s'établit comme suit :

	<i>Fonds d'affectation générale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>
Dépenses de l'année précédente à imputer sur des fonds d'affectation générale, les donateurs ayant décidé de ne pas financer des dépenses au titre de projets à l'aide de fonds d'affectation spéciale	(140 496)	140 496
Total	(140 496)	140 496

Note 9**Variation nette des provisions**

Une augmentation nette des provisions de 632 654 dollars est portée au débit du résultat net de l'exercice 2004-2005. Cette augmentation résulte des changements apportés aux provisions constituées pour couvrir le passif connu ou éventuel (voir note 15 ci-après) :

a) Une provision de 669 104 dollars a été constituée en 2002-2003 au titre d'avances consenties à des gouvernements pour des projets exécutés par eux qu'ils n'avaient pas encore remboursées. Une partie de ces avances ont été remboursées en 2004-2005, pour un montant total de 148 587 dollars. Toutefois, une provision supplémentaire de 729 069 dollars est requise pour couvrir le montant total (1 249 586 dollars) des avances qui restaient à rembourser au 31 décembre 2005 au titre des projets exécutés par les gouvernements. Étant donné que ces projets ont déjà été exécutés, à l'aide des fonds disponibles, une provision doit être constituée pour couvrir les avances qui pourraient se révéler irrécouvrables en raison de pertes nettes de change et de factures restant à payer. Compte tenu de ce qui précède, l'augmentation nette de la provision au titre des avances non remboursées par les gouvernements pour des projets exécutés par eux est de 580 482 dollars;

b) Une provision de 1 187 587 dollars a été constituée au titre de contributions annoncées dont le versement est incertain et de dépenses qui pourraient ne pas être autorisées concernant des projets en cours de vérification par la Commission européenne;

c) Une provision de 86 496 dollars correspond à des dépenses comptabilisées par le PNUD en 2004 qui ne peuvent être imputées à des projets et ont été inscrites à un compte d'attente;

d) Pendant l'exercice 2004-2005, une provision d'un montant total de 976 363 dollars a servi à couvrir des dépenses qui avaient été inscrites à un compte d'attente, après réception des autorisations de dépense et des informations requises. Ce montant a été comptabilisé aux dépenses d'exercices antérieurs (voir plus haut, note 3);

e) Pendant l'exercice 2004-2005, une réduction d'un montant de 245 548 dollars a été opérée au titre de soldes de fonds de fonctionnement détenus par des agents d'exécution, les montants en question, jugés irrécupérables, ayant été annulés.

Note 10
Soldes des fonds

Les soldes des fonds représentent les ressources du Fonds non utilisées au 31 décembre 2005. L'évolution nette de ces soldes en 2005 et les engagements prévisionnels imputables sur ces soldes sont récapitulés ci-après (en dollars des États-Unis) :

<i>Évolution des soldes des fonds</i>	<i>Fonds d'affectation générale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	Total
Total des soldes des fonds au 1 ^{er} janvier 2004	10 969 143	52 171 784	63 140 927
Évolution nette en 2004-2005 (état I)	(4 548 306)	3 237 183	(1 311 123)
Total des soldes des fonds au 31 décembre 2005	6 420 837	54 408 967	61 829 804
Engagements au titre de l'appui et de projets	6 420 837	54 408 967	61 829 804
Solde au 31 décembre 2005, disponible pour de futures activités de programme	–	–	–

Note 11
Encaisse et dépôts à terme

L'encaisse s'établissait comme suit (en dollars des États-Unis) :

<i>Encaisse et dépôts à terme</i>	<i>Au 31 décembre 2005</i>	<i>Au 31 décembre 2003</i>
Dépôts sur des comptes bancaires rémunérés (alinéa j) de la note 2)	4 918 502	9 101 266
Total	4 918 502	9 101 266

Note 12
Placements

Les placements s'établissaient comme suit (en dollars des États-Unis) :

<i>Placements</i>	<i>Au 31 décembre 2005</i>	<i>Au 31 décembre 2003</i>
United Nations Investment Pool (pour les bureaux extérieurs) (alinéa k) de la note 2)		
Dollars des États-Unis	56 818 705	57 753 502
Euros (10 286 255)	12 173 048	–
Total	68 991 753	57 753 502

Note 13**Autres comptes débiteurs**

Les comptes débiteurs s'établissaient comme suit (en dollars des États-Unis) :

<i>Comptes débiteurs</i>	<i>Au 31 décembre 2005</i>	<i>Au 31 décembre 2003</i>
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	306 411	214 145
Avances sur frais de voyage	2 802	8 594
Avances de traitement	38 406	36 525
Autres sommes à recevoir et frais comptabilisés d'avance	752 363	172 749
Total	1 099 982	432 013

Note 14**Engagements non réglés**

Les engagements non réglés s'établissaient comme suit (en dollars des États-Unis) :

<i>Engagements non réglés</i>	<i>Au 31 décembre 2005</i>	<i>Au 31 décembre 2003</i>
Budget-programme		
Siège	1 570 938	1 087 470
Bureaux extérieurs	1 275 786	2 030 020
Budget biennal de fonctionnement		
Siège	597 658	720 844
Bureaux extérieurs	224	–
Total	3 444 606	3 838 213

Note 15**Provisions et autres comptes créditeurs**

Les comptes créditeurs s'établissaient comme suit (en dollars des États-Unis) :

<i>Provisions et comptes créditeurs</i>	<i>Au 31 décembre 2005</i>	<i>Au 31 décembre 2003</i>
Provisions		
Provision pour soldes de fonds de fonctionnement détenus par des agents d'exécution et jugés pratiquement irrécouvrables (note 9)	–	245 548
Provision pour charges de 2004 comptabilisées par le PNUD et inscrites à un compte d'attente	86 496	–
Provision pour les contributions annoncées, mais non versées, de la Commission européenne pour des projets achevés	1 187 587	–
Provision pour charges extraordinaires (demande de remboursement du PNUD) inscrites à un compte d'attente (alinéa d) de la note 9)	–	976 363

<i>Provisions et comptes créditeurs</i>	<i>Au 31 décembre 2005</i>	<i>Au 31 décembre 2003</i>
Provision pour des avances à des gouvernements, non encore remboursées, pour des projets exécutés par eux et achevés (note 9)	1 249 586	669 104
Total partiel	2 523 669	1 891 015
Comptes créditeurs		
Primes de rapatriement comptabilisées d'avance (alinéa c) de la note 2)	2 160 500	1 128 657
Rémunération des experts et autres dépenses des bureaux extérieurs	17 350	217 942
Dû à la CESAP au titre du compte d'avances	40 002	–
Divers	46 539	60 921
Total partiel	2 264 391	1 407 520
Total	4 788 060	3 298 535

Note 16**Réserve opérationnelle**

Jusqu'en 1995, une réserve opérationnelle de 15 % du montant des dépenses annuelles (ajusté compte tenu des dépenses d'appui aux programmes) a été constituée à hauteur de 9 486 700 dollars (fonds d'affectation générale : 3 446 200 dollars et fonds d'affectation spéciale : 6 040 500 dollars) au 31 décembre 1995. Sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, cet arrangement a été revu en 1996 et, en considération des besoins effectifs en la matière, la Commission des stupéfiants, organe directeur du Fonds, a opté pour la création d'une réserve globale d'un montant de 12 millions de dollars (11,5 millions de dollars provenant du solde des fonds d'affectation générale et 500 000 dollars provenant de la réserve pour l'appui aux programmes). Le montant de la réserve opérationnelle a été maintenu à 12 millions de dollars pendant l'exercice 2004-2005, et aucun mouvement de cette réserve n'a été enregistré.

La réserve opérationnelle devrait permettre de faire face aux imprévus ci-après (en dollars des États-Unis) :

<i>Imprévus</i>	<i>Siège</i>	<i>Hors siège</i>	Total
1. Montant estimatif des coûts liés à la cessation de service, selon les règles comptables relatives aux passifs éventuels (alinéa c) de la note 2)	8 390 214	1 215 119	9 605 333
Moins : Indemnités de rapatriement déjà prévues pour :			
Le personnel affecté aux programmes (note 16)	(1 471 516)	–	(1 471 516)
Le personnel relevant du budget de fonctionnement (note 16)	(688 984)	–	(688 984)
Total partiel	6 229 714	1 215 119	7 444 833

<i>Imprévus</i>	<i>Siège</i>	<i>Hors siège</i>	Total
2. Assurance maladie après la cessation de service (alinéa c) de la note 2)	1 351 170	–	1 351 170
3. Réserve pour déficits imprévus, irrégularités des flux de trésorerie, coûts non prévus et autres imprévus			3 203 997
Total			12 000 000

Note 17**Solde des fonds d'affectation spéciale**

Conformément à la règle de gestion financière 6.5 du Fonds, les contributions à des fins déterminées pour les activités au titre de projets sont considérées comme des fonds d'affectation spéciale. Il est rendu compte séparément aux donateurs de l'utilisation de ces fonds pour des activités spécifiques. Le solde consolidé indiqué à l'état II correspond donc à une série de fonds d'affectation spéciale. Dans certains cas, lorsque les dépenses excèdent les encaissements et les intérêts échus, les soldes sont négatifs. Ces soldes négatifs sont financés sur le fonds de roulement conformément à la règle de gestion financière 6.3 du Fonds et sont couverts par des contributions à des fins déterminées annoncées mais non encore versées. Ces soldes négatifs sont présentés plus en détail ci-après (en dollars des États-Unis) :

<i>Donateur</i>	<i>Projet</i>	<i>Solde de fonds</i>	<i>Valeur des contributions annoncées mais non versées</i>
Bolivie	BOL/C23, D80	(91 688)	239 828
Canada	CAR/G96, GLO/900, B79, G80, H42, H43, H92, I71, PER/D96, RAS/G22	(551 368)	730 769
Colombie	COL/426, 636, 926	(327 294)	574 419
Commission européenne	BHA/907, BGD/779-781, CAR/857, B16, B95, C01, C34, C49, EGY/518, 751, 771, GLO/565, IND/808, URA/E53, LAO/866, LEB/763, 813, MOZ/C47, RAF/E13, RAS/938, B38, RER/D41, C38, RUS/F18, TRI/910	(4 262 069)	12 987 844
Espagne	BOL/E07, GLO/H43, PER/D04	(107 209)	1 147 575
États-Unis d'Amérique	GLO/C93, GLO/H43	(281 412)	28 052 267
Fonds de l'OPEP	BOL/D80	(40 000)	2 040 000
Pérou	PER/D06	(25 705)	1 392 535
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	RAS/G44	(281 780)	612 908
Suisse	IRA/E53	(75 848)	78 125
USAID	COL/F31, H45, H48, H49, H70	(1 217 940)	10 928 562
Total, solde des fonds et contributions non versées correspondantes		(9 217 819)	41 060 755

Note 18

Stocks durables

Conformément au principe comptable énoncé à l'alinéa b) de la note 2, le matériel durable détenu par le Fonds n'est pas comptabilisé comme élément d'actif dans l'état de l'actif et du passif. D'après l'état des stocks, les coûts d'achat des articles se répartissaient comme suit au 31 décembre 2005 (en dollars des États-Unis) :

<i>Emplacement du matériel durable</i>	<i>Stocks au 31 décembre 2003</i>	<i>Acquisition, 2004-2005</i>	<i>Cessions, 2004-2005</i>	<i>Stocks au 31 décembre 2005</i>
Siège				
Matériel pour les projets	1 081 438	62 913	(138 518)	1 005 833
Matériel de bureau	968 395	137 384	(90 168)	1 015 611
Total partiel	2 049 833	200 297	(228 686)	2 021 444
Bureaux de pays				
Matériel pour les projets	10 207 277	12 237 295	(11 264 208)	11 180 364
Matériel de bureau	2 106 921	794 839	(470 355)	2 431 405
Total partiel	12 314 198	13 032 134	(11 734 563)	13 611 769
Total	14 364 031	13 232 431	(11 963 249)	15 633 213

Note 19

Contributions en nature

Le Fonds a reçu non seulement des contributions en espèces (voir tableau 1) mais aussi des contributions volontaires en nature dont le montant pour l'exercice 2004-2005 est estimé à 52 735 248 dollars. La plupart de ces contributions s'inscrivaient dans le cadre de projets et ont été versées sur place. Conformément au paragraphe 34 des normes comptables du système des Nations Unies (révision V), ces contributions sont comptabilisées à la valeur attribuée par le donateur, sauf si celle-ci s'écarte sensiblement du résultat obtenu en utilisant d'autres indicateurs auxquels l'Office a accès, par exemple les tarifs pratiqués sur le marché. La conversion en dollars des États-Unis se fait au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU à la date à laquelle la contribution a été reçue, sauf dans les cas où le montant indiqué en monnaie locale s'écarte sensiblement de la valeur marchande réelle.

Note 20

Déclaration concernant la participations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation

à prestations définies. L'Office est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel.

06-41671 (F) 150906 200906

